

RAPPORT DE --- GESTION 2022 ---

Contenu

Executive Summary	3
1 La PHBern dans son ensemble	4
1.1 Offres conformes aux exigences du champ professionnel et du canton	4
1.2 Assurance qualité de l'enseignement	6
1.3 Ressources humaines et financières	7
2 Points forts sélectionnés	8
2.1 Formations de base	8
2.2 Formations continues et prestations	9
2.3 Recherche, développement et évaluation	9
3 Faits et chiffres	10
3.1 Étudiants et étudiantes	10
3.2 Collaborateurs et collaboratrices	17
3.3 Coûts de formation par étudiant/-e (équivalent temps plein)	21
3.4 Organes	22
4 Comptes annuels 2022	24
4.1 Compte de résultat	24
4.2 Bilan	25
4.3 Tableau de flux de trésorerie	26
4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2022	27
5 Annexe aux comptes annuels 2022	28
5.1 Informations générales	28
5.2 Positions de recettes de la PHBern	30
5.3 Collaborateurs et collaboratrices	31
5.4 Charges d'exploitation	34
5.5 Actifs et passifs	35
5.6 Résultat financier	45
5.7 Autres publications	45
5.8 Transactions avec des parties liées	46
5.9 Réalisation d'une évaluation des risques	49
5.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	49
6 Rapport de l'organe de révision	50

Executive Summary

Le présent rapport annuel montre quels sont les principaux thèmes qui ont occupé la PHBern en 2022.

Lors du développement de ses offres, la PHBern tient compte des changements sociaux ainsi que des besoins du champ professionnel et de ceux du canton. La crise ukrainienne, la pénurie d'enseignantes et enseignants et les expériences de la pandémie de Corona en sont des exemples.

La PHBern s'efforce par ailleurs de garantir la qualité de ses offres et de les développer en permanence. L'évaluation de l'enseignement par les étudiantes et étudiants, conçue par les instituts de la PHBern sur la base de principes et d'exigences minimales, constitue un instrument important à cet égard. La PHBern réalise en outre des enquêtes auprès des diplômés et des écoles, et intègre les résultats de ces enquêtes dans le développement des offres et des filières d'études.

De nouveaux plans d'études ont été introduits à l'Institut du Degré secondaire I et à celui du Degré secondaire II pour le semestre d'automne 2022. Ceux-ci permettent des études encore plus flexibles grâce à un apprentissage et un enseignement plus indépendants du temps et du lieu, et tiennent ainsi compte de l'hétérogénéité des étudiantes et étudiants. Le nouveau plan d'études de l'Institut du Degré primaire sera introduit au semestre d'automne 2023. Il permet aux étudiants et étudiantes de se concentrer non seulement sur un niveau spécifique mais aussi sur un thème en rapport avec le domaine professionnel. La filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP débute en même temps et permet aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen à la filière d'études pour le degré primaire.

À l'Institut de pédagogie curative, l'offre «assistance scolaire personnelle» a démarré à l'automne 2022 avec cinq enfants/adolescents. Comme les assistantes et assistants ne sont pas des pédagogues curatifs formés, ils sont coachés et supervisés par l'Institut de pédagogie curative.

En outre, le nouveau cours de formation continue DAS «Diriger des écoles» a démarré à l'Institut de formation continue et des prestations de service, avec une centaine de participants. L'Institut de formation continue et des prestations de service, propose par ailleurs une offre de formation continue et de services très différenciée, visant à répondre aux besoins hétérogènes des enseignantes et enseignants de tous les cycles et de tous les niveaux ou à chaque étape de leur développement professionnel.

En 2022, l'Institut de recherche, développement et évaluation a pu fêter ses dix ans d'existence. Au cours des dix dernières années, on a réussi à créer des impulsions déterminantes pour la PHBern, pour le champ professionnel de l'école et pour la communauté scientifique.

Les comptes annuels 2022 de la PHBern se clôturent sur un bénéfice de KCHF 1 296. L'année précédente, la PHBern avait enregistré un petit bénéfice de KCHF 375, et de KCHF 41 après la réévaluation de l'exercice précédent. Les principales modifications du compte de résultats par rapport à l'année précédente sont l'augmentation de la contribution cantonale, des recettes supplémentaires dans le domaine des contributions AHES et des frais d'inscription des étudiants et étudiantes en raison de leur nombre plus élevé et d'une part toujours importante d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux, des recettes de la recherche légèrement plus élevées, des charges de personnel plus élevées en raison de nouveaux engagements et d'augmentations du taux d'occupation ainsi qu'une augmentation des autres charges d'exploitation en raison d'une nette hausse des coûts de l'énergie. Le bénéfice de l'exercice 2022 ne doit pas faire oublier que la situation financière de la PHBern reste tendue.

1 La PHBern dans son ensemble

Pour le semestre d'automne 2022, 998 étudiants et étudiantes se sont nouvellement inscrits à la PHBern. Au 15 octobre 2022, 3 299 étudiants et étudiantes étaient inscrits à la PHBern, ce qui représente à nouveau une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les Instituts des degrés primaire, secondaire I ainsi que l'institut de pédagogie curative enregistrent une augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes. Une baisse de leur nombre se fait en revanche sentir à l'Institut du Degré secondaire II. C'est une évolution constatée au niveau national. La part de marché de la PHBern est relativement constante depuis 2012.

Le nombre d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux s'élevait à 1 116, ce qui correspond à une part de 35 %.

Durant la période du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, 772 diplômes ont pu être décernés à la PHBern. 24 570 heures de cours et de conseil ont été dispensées par ailleurs. D'autres données statistiques sont disponibles au chapitre 3 du présent rapport ou sur le [portail statistique de la PHBern](#).

241 personnes ont participé à l'examen complémentaire 2022. Après le pic de 2021, le nombre de candidats et candidates se situe donc à nouveau dans la fourchette des années précédentes. Au total, 122 personnes ont passé l'examen de niveau I. 56 personnes ont choisi l'examen complémentaire réduit, ce qui représente une légère augmentation en pourcentage par rapport à l'année d'introduction 2021. Le taux de réussite à la maturité professionnelle pour le niveau I et le niveau II est de 75 %, ce qui correspond au taux de réussite des titulaires d'une maturité professionnelle depuis de nombreuses années.

1.1 Offres conformes aux exigences du champ professionnel et du canton

Les changements sociaux sont intégrés dans le développement des offres de la PHBern par différents canaux, en particulier par le biais des objectifs stratégiques, mais aussi par des contacts avec les membres du champ professionnel de l'école ainsi que par les conclusions de projets de recherche. La crise ukrainienne, la pénurie de personnel enseignant et les expériences de la pandémie de Corona en sont des exemples.

L'exemple de la réaction de la PHBern au mouvement d'exil déclenché par la guerre en Ukraine¹ et aux défis qui en découlent pour les écoles primaires permet d'illustrer la rapidité avec laquelle la haute école prend en compte les besoins du champ professionnel et du canton, et propose un soutien varié. On peut notamment mentionner les rencontres d'échange régulières pour enseignants et directeurs d'école, le matériel pédagogique utilisable de manière flexible, développé en permanence, ou encore les étudiants et collaborateurs qui proposent des cours d'allemand pour les personnes déplacées. La contribution de soutien mise à disposition par la Direction de la formation et de la culture, d'un montant de KCHF 210, a été importante à cet égard.

Afin de lutter contre la pénurie d'enseignants et enseignantes dans le canton de Berne, la PHBern propose différentes offres de soutien aux écoles.² À l'Institut du Degré primaire, la nouvelle filière d'études pour le degré primaire sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP, ³qui s'adresse aux titulaires d'une maturité professionnelle, débutera au semestre d'automne 2023. En outre, l'Institut du Degré secondaire I propose différentes filières d'études adaptées aux différentes situations de vie et compétences des étudiants et étudiantes. En proposant un modèle d'études en cours d'emploi, la PHBern contribue également activement à lutter contre la pénurie d'enseignants et enseignantes spécialisés. 80 % des étudiants et étudiantes suivent la filière d'études en cours d'emploi. Ils sont étroitement accompagnés par des enseignants et enseignantes de l'Institut de pédagogie curative.

¹ Cf. [ici](#).

² Cf. [ici](#).

³ Cf. [ici](#).

Les étudiants et étudiantes de la PHBern assument également, dans le cadre d'un engagement semestriel, des postes qui ne peuvent pas être occupés. Pendant leur mission, ils sont accompagnés par leur institut respectif. La PHBern observe actuellement une diminution des engagements semestriels, ce qui s'explique par le fait que de nombreux étudiants et étudiantes ont déjà un emploi dans une école et ne sont donc plus disponibles pour un engagement semestriel. Beaucoup profitent en outre de la possibilité d'effectuer les stages en cours d'emploi ou dans le cadre de leur propre emploi.

La PHBern propose par ailleurs aux personnes ne disposant pas d'une formation pédagogique adéquate différentes offres de conseil et des formats de formation continue pour l'entrée dans la vie professionnelle. La PHBern s'efforce de bien soutenir les personnes qui ne disposent pas d'un diplôme d'enseignement adéquat, afin de décharger autant que possible enseignants qualifiés et directeurs d'école. Il s'avère toutefois, par exemple pour la semaine de planification, mais aussi pour d'autres offres de formation continue de la PHBern, que les personnes ne disposant pas d'un diplôme d'enseignement adéquat ne peuvent profiter de ces offres que de manière limitée, parce qu'il leur manque les connaissances préalables adéquates, par ex. dans le domaine de la didactique des disciplines, et qu'elles ne disposent pas des compétences nécessaires à un enseignement efficace, par ex. dans le domaine de la gestion de classe. La PHBern a donc développé des offres explicitement destinées à cette situation:

- Aide à l'orientation pour les personnes qui enseignent sans formation pédagogique adéquate⁴
- Aide à l'orientation professionnelle pour les personnes qui enseignent sans formation pédagogique adéquate⁵

Il est important de noter ici ce qui suit: la PHBern observe que les personnes ne disposant pas d'un diplôme d'enseignement adéquat dépendent fortement du soutien des enseignants, enseignantes et des membres des directions d'école (cf. également le paragraphe précédent), ce qui entraîne une charge supplémentaire non négligeable pour les personnes disposant d'un diplôme d'enseignement adéquat. Cette charge supplémentaire, dont on ne voit pas la fin, a notamment pour conséquence que les enseignants et enseignantes formés renoncent davantage à la formation continue, ce qui aura à long terme des répercussions négatives sur leur bien-être personnel ainsi que sur la qualité de l'enseignement.

En outre, la PHBern observe une baisse du nombre d'étudiants et étudiantes dans les filières d'études des formations de base ainsi que du nombre de diplômes, ce qui indique que les étudiants et étudiantes sont fortement sollicités par leurs études, leurs stages et leur engagement dans les écoles. Cela contribue certes à lutter ainsi contre la pénurie d'enseignants, mais en même temps, la durée de leurs études s'en trouve prolongée. Du côté des instituts, les conseils et les stages réglés individuellement entraînent une charge de travail supplémentaire considérable.

On peut supposer par ailleurs que le nombre d'étudiants et étudiantes de la PHBern ne cesse d'augmenter, notamment en raison de l'allongement de la durée des études. L'un des objectifs premiers de la PHBern est d'amener les étudiants et étudiantes à un diplôme de fin d'études afin qu'ils soient armés pour leur quotidien professionnel et restent le plus longtemps possible dans leur profession. Il ressort également des échanges avec l'Association des étudiants et étudiantes (AdE) que la réussite de la fin des études doit être davantage exigée par la PHBern, car le risque existe que les étudiants et étudiantes se focalisent de plus en plus sur le soutien contre la pénurie d'enseignants et enseignantes et non sur la fin des études.

Les expériences faites pendant la pandémie de coronavirus, notamment en ce qui concerne l'apprentissage à distance et le travail numérique, ont également été reprises par la PHBern. Les membres de la PHBern – enseignants, enseignantes et tous les autres collaborateurs et collaboratrices, ainsi que les étudiants et étudiantes et les participants à la formation continue – disposent aujourd'hui d'une compréhension réfléchie de l'utilisation des outils numériques. On constate une sensibilité accrue aux approches numériques, tant dans l'apprentissage que dans les tâches administratives.

⁴ Cf. [ici](#).

⁵ Cf. [ici](#).

En ce qui concerne les offres de formation continue, il faut aussi tenir compte du fait que le niveau de compétence des enseignants et enseignantes et des membres des directions d'école est très hétérogène. Cela peut s'expliquer en partie par l'infrastructure hétérogène des différentes écoles et en partie par l'attitude (intérêt, affinité, applications concrètes) de chaque personne vis-à-vis des outils numériques.

Afin de répondre encore mieux aux besoins des enseignants et enseignantes et des membres des directions d'école, les formations continues sont de plus en plus souvent proposées en ligne. Cela permet d'augmenter l'indépendance des offres en termes de lieu et de temps.

1.2 Assurance qualité de l'enseignement

La PHBern s'efforce de garantir la qualité de ses offres et de les développer en permanence. En conséquence, tous les enseignants et enseignantes de la PHBern ont à cœur d'assurer la qualité de leur propre enseignement et d'en développer le contenu.

L'évaluation de l'enseignement par les étudiants et étudiantes est, parmi d'autres, un instrument d'évaluation de l'enseignement et est ancrée dans le concept général d'assurance et de développement de la qualité (CGAD) de la PHBern. Elle est conçue sur la base de principes et d'exigences minimales par les instituts de la PHBern. Les instituts sont soutenus par le Centre d'évaluation de l'éducation, qui assume des tâches d'évaluation dans le domaine de l'éducation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la PHBern.

L'évaluation de l'enseignement par les étudiants et étudiantes de la PHBern repose notamment sur les principes suivants:

- L'évaluation constitue la base du développement de l'enseignement et soutient les enseignants, enseignantes, étudiants et étudiantes dans leur contribution responsable en faveur d'un enseignement de haute qualité.
- L'évaluation de l'enseignement par les étudiants et étudiantes se réfère au cadre d'orientation qui a été élaboré pour le développement et l'optimisation de la formation initiale et continue du personnel enseignant.
- L'évaluation de l'enseignement par les étudiants et étudiantes sert à assurer et à développer la qualité des différentes occasions d'apprentissage ainsi que celle de l'offre d'études dans son ensemble.

Les modules et les opportunités d'apprentissage doivent être évalués au moins tous les quatre ans, les enseignants et enseignantes ayant le droit d'évaluer leur cours en plus des enquêtes régulières. Dans le cas d'instruments standardisés (par ex. questionnaire), les enseignants et enseignantes reçoivent un rapport sur les résultats de l'évaluation de leur occasion d'apprentissage. Les résultats et, le cas échéant, les mesures qui en découlent sont abordés lors d'entretiens entre l'enseignant/l'enseignante et son supérieur hiérarchique. Il s'agit également d'une exigence pour la reconnaissance des diplômes par la CDIP.

Afin de générer des connaissances pour le développement des offres et d'obtenir des informations sur l'activité professionnelle de ses diplômés, la PHBern réalise une enquête auprès d'eux. Les données sont collectées pour la première fois au moment de l'obtention du diplôme et deux ans après celle-ci. Lors de cette enquête, les diplômés indiquent également s'ils disposent des compétences nécessaires à l'exercice de leur profession. Les résultats montrent que c'est majoritairement le cas. Les offres de la PHBern sont adaptées en permanence là où les enquêtes ont identifié un besoin d'action. Le travail avec les parents peut être cité en exemple. Comme la perception d'un haut niveau de compétence passe en principe par la réalisation répétée d'entretiens réels, cela ne peut être enseigné que de manière limitée pendant les études. C'est pourquoi la PHBern propose aux personnes qui entrent dans la profession une offre d'accompagnement qui s'appuie sur la formation de base et soutient la professionnalisation.⁶

⁶ Cf. [ici](#).

Grâce à l'enquête auprès des écoles, la PHBern souhaite obtenir des informations sur l'aptitude à la pratique de ses diplômés. Les conclusions seront utilisées pour développer les filières d'études des formations de base. Le Centre d'évaluation de l'éducation organise à cet effet tous les quatre ans, et pour la dernière fois en 2020, une procédure en deux étapes. Il est prévu d'une part une partie quantitative uniforme pour tous les instituts de formation de base et d'autre part, une partie qualitative modulable en fonction des instituts.

1.3 Ressources humaines et financières

Les comptes annuels 2022 de la PHBern se clôturent sur un bénéfice de KCHF 1 296. L'année précédente, la PHBern avait enregistré un petit bénéfice de KCHF 375, et de KCHF 41 après le retraitement de résultat. Pour l'accomplissement de son mandat de prestations, la PHBern a reçu, conformément à l'ACE 1526/2021 du 22 décembre 2021, KCHF 65 515 au cours de l'année de référence, dont KCHF 1 500 ont été directement versés à l'association BeLEARN dans son rôle d'institution hôte. La contribution cantonale effectivement imputable à la PHBern s'élève donc à KCHF 64 015. En plus de la croissance de 1 %, la contribution cantonale a été augmentée de KCHF 2 000 en 2022, ce qui permet de viser une stabilisation financière de la PHBern dans des conditions générales inchangées et de compenser à moyen le fonds propres négatif. La hausse continue du nombre d'étudiants et étudiantes et l'attractivité de la PHBern auprès des étudiants et étudiantes extra-cantonaux ont entraîné une nouvelle augmentation des contributions AHES (plus 3 %) et des frais d'études (plus 4 %) au cours de l'année de référence. La croissance du nombre d'étudiants et étudiantes a de nouveau entraîné une augmentation des besoins en personnel, qui ont été couverts par de nouvelles embauches et des augmentations de temps de travail, et qui se traduisent par une hausse des charges de personnel. En raison de la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée et des vacances prolongées dues aux licenciements, on peut s'attendre à ce que les effectifs augmentent davantage l'année prochaine. La poursuite de la normalisation après la pandémie de coronavirus a entraîné une hausse des dépenses dans certains postes des «autres charges d'exploitation», par rapport à l'année précédente. La forte augmentation des dépenses informatiques s'explique notamment par la mise en service de nouvelles plateformes de communication pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les étudiants et étudiantes mais aussi par l'augmentation générale des coûts informatiques.

Les principales variations du compte de résultat par rapport à l'année précédente sont les suivantes:

- Contribution cantonale plus élevée (1 % de croissance, augmentation de la contribution cantonale de KCHF 2 000 ainsi que des achats de prestations supplémentaires du canton).
- Augmentation des recettes dans le domaine des contributions AHES et des frais d'inscription des étudiants et étudiantes en raison de l'augmentation de leur nombre et d'une part toujours élevée d'étudiants et étudiantes extra-cantonaux.
- Légère augmentation des revenus de la recherche mais légère baisse des autres revenus.
- Les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail entraînent une hausse des charges de personnel mais tous les postes n'ont pas pu être pourvus comme prévu au cours de l'exercice. L'augmentation des cotisations patronales appliquée à partir de 2021 entraîne des coûts annuels supplémentaires de KCHF 440 et plus.
- Les autres charges d'exploitation sont en nette augmentation. Outre une nouvelle normalisation des coûts après la pandémie de coronavirus, leur croissance s'explique notamment par la nette augmentation des coûts énergétiques et des dépenses informatiques.

Le bénéfice de l'exercice 2022 ne doit pas faire oublier que la situation financière de la PHBern reste tendue. Des effets exceptionnels, tels que des postes temporairement non pourvus ou des embauches différées, ont contribué à ce résultat positif. Les planifications financières des années à venir montrent que la situation financière de la PHBern reste tendue. L'introduction des nouveaux programmes d'études continuera d'entraîner des dépenses supplémentaires dans les années à venir. De même, la nouvelle filière d'études pour le degré primaire pour les personnes titulaires d'une maturité professionnelle entraînera une augmentation des coûts à partir de 2023, et il faut s'attendre à ce que les coûts énergétiques restent très élevés, ce qui est actuellement difficile à planifier. Malgré un bénéfice de KCHF 1 296, la PHBern présente toujours un capital propre négatif de KCHF 7 897, qui

s'explique principalement par la réserve d'évaluation négative suite à la première comptabilisation des engagements de prévoyance en 2014.

2 Points forts sélectionnés

Comme nous l'avons montré en introduction, la PHBern s'efforce de se développer en permanence et d'adapter ses offres au champ professionnel de l'école et aux besoins du canton. Voici quelques points forts sélectionnés dans les domaines de prestations Formation de base, Formation continue, Prestations de services ainsi que recherche et développement.

2.1 Formations de base

De nouveaux plans d'études ont été introduits à l'Institut du Degré secondaire I et à celui du degré secondaire II pour le semestre d'automne 2022. Ceux-ci permettent des études encore plus flexibles grâce à un apprentissage et un enseignement moins dépendants du temps et du lieu et tiennent ainsi compte de l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes. Ils peuvent notamment fixer davantage de priorités personnelles et ont plus de possibilités d'organiser eux-mêmes leurs études. En outre, la diversité des formats et des offres de cours et occasions d'apprentissage est élargie. La cohérence de la formation sur l'ensemble des modules est ainsi assurée par le travail de portfolio et la documentation de l'acquisition des compétences. Les nouveaux plans d'études tiennent également compte de l'importance de l'apprentissage social, c'est-à-dire de l'apprentissage au sein d'une communauté.

Le nouveau plan d'études de l'Institut du Degré primaire sera valable à partir de l'automne 2023. Il permet aux étudiants et étudiantes de se concentrer non seulement sur un niveau spécifique mais aussi sur un thème en rapport avec le domaine professionnel. De même, à partir du semestre d'automne 2023, la filière d'études pour le degré primaire sera proposée sans diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP⁷, ce qui permettra aux titulaires d'une maturité professionnelle d'être admis sans examen dans la filière d'études pour le degré primaire. La PHBern se conforme ainsi à la décision du Grand Conseil du printemps 2022.

Depuis le semestre d'automne 2020, les étudiants et étudiantes de l'Institut du Degré primaire peuvent suivre une formation complémentaire en pédagogie spécialisée. À partir du semestre d'automne 2023, la limitation actuelle à 15 étudiants et étudiantes dans le profil Bachelor, filière pour le degré primaire+,⁸ sera supprimée, parce que la CDIP est revenue sur sa décision et qu'il sera à nouveau possible de comptabiliser un maximum de 210 points ECTS pour une filière d'études de Bachelor.

En outre, l'offre «assistance scolaire personnelle» a été testée dans le cadre d'un projet pilote pour l'année universitaire 2021/2022. Il a permis de générer des connaissances importantes pour la mise en œuvre du projet, qui débutera à l'automne 2022 avec cinq enfants/adolescents. Comme les assistants et assistantes ne sont pas des pédagogues curatifs formés, ils sont coachés et supervisés par l'Institut de pédagogie curative.

Pour les personnes qui disposent d'une maturité professionnelle ou spécialisée et qui s'intéressent à des études à la PHBern, un examen complémentaire (EP)⁹ ainsi qu'un cours préparatoire facultatif (CPF)¹⁰ est proposé. La différenciation entre deux niveaux pour le cours préparatoire de deux semestres en cours d'emploi ainsi que le cours préparatoire d'un semestre pour les titulaires d'une maturité professionnelle continuent de faire leurs preuves. À partir du semestre d'automne 2023, il sera en outre possible de suivre le cours préparatoire niveau I et niveau II en un seul semestre (semestre d'automne) et de passer l'examen complémentaire niveau I et niveau II en tant qu'option supplémentaire en janvier. Les personnes qui réussissent l'examen complémentaire peuvent donc désormais commencer leurs études au semestre de printemps.

⁷ Cf. [ici](#).

⁸ Cf. [ici](#).

⁹ Cf. [ici](#).

¹⁰ Cf. [ici](#).

2.2 Formations continues et prestations

L'Institut de formation continue et des prestations de service propose une offre de formation continue et de services très différenciée, qui vise à répondre aux besoins hétérogènes des enseignants et enseignantes de tous les cycles et de tous les niveaux ou à chaque étape de leur développement professionnel. Les cursus de formation continue (CAS, DAS, MAS) par exemple, permettent un approfondissement, une spécialisation ou un élargissement dans le sens d'options de carrière. Un exemple en est la nouvelle conception du cours de formation continue DAS «Diriger des écoles», qui a démarré avec une centaine de participants en 2022.

L'enseignement dans les écoles et les écoles en tant qu'organisation s'adaptent en permanence aux changements de l'environnement, continuent à se développer et utilisent les nouvelles connaissances et technologies de manière innovante. L'Institut de formation continue et des prestations de service soutient les enseignants et enseignantes, les collèges ou des écoles entières dans leur développement. Le soutien peut prendre la forme de formations continues sur mesure sur place (offres dites «quérables»). Il peut aussi s'agir de mandats de conseil complexes sur plusieurs mois de développement scolaire. En 2022, les thèmes de développement étaient surtout élevés dans le domaine du développement des cadres et des systèmes (notamment la nouvelle autorité, le leadership dans le changement) ainsi que dans le conseil centré sur l'enseignement. Le développement concerne également, par exemple, les autorités scolaires en tant que groupe cible ou les offres dans le domaine de l'entrée dans la vie professionnelle.

Grâce à des innovations plus ou moins importantes, l'Institut de formation continue et des prestations de service offre aux enseignants et enseignantes et aux écoles la possibilité de découvrir et d'expérimenter des nouveautés et de surmonter des problèmes quotidiens actuels grâce à des solutions créatives. L'offre de DaF en ligne pour les enfants réfugiés d'Ukraine en est un exemple. Des professeurs ukrainophones, préparés à leur tâche par la PHBern, enseignent l'allemand comme langue étrangère (DaF) à ces enfants dans des classes ordinaires. Cela permet de décharger le personnel enseignant ordinaire et de soutenir les enfants dans cette situation de crise. D'autres innovations ont été lancées pour les enseignants et enseignantes sans formation pédagogique adéquate, afin d'offrir malgré un manque de personnel la meilleure éducation possible aux enfants.

2.3 Recherche, développement et évaluation

En 2022, l'Institut de recherche, développement et évaluation a fêté ses dix ans d'existence. Au cours des dix dernières années, on a réussi à créer des impulsions déterminantes pour la PHBern, pour le champ professionnel de l'école et pour la communauté scientifique. La recherche a été établie comme tâche transversale à la PHBern et le transfert interne entre l'enseignement et la recherche a été renforcé. À l'avenir, l'accent sera mis davantage sur l'implication des écoles dans les projets de recherche.

Au cours de l'année civile 2022, 28 projets de recherche et de développement, qui ont passé la procédure de demande et sont financés par la PHBern, étaient en cours à la PHBern. Onze autres projets ont été financés par le FNS. En outre, 22 autres projets ont été financés à 60 % au moins par des fonds de tiers. Au total, la PHBern comptait donc 61 projets de recherche et de développement en cours au cours de l'année civile 2022.

Sur un total de 61 projets de recherche, 13 ont lieu en coopération avec d'autres institutions, telles que hautes écoles, offices fédéraux, offices cantonaux, fondations, etc.

Pour l'année civile 2022, les contributions à des projets, les fonds de tiers et les produits de prestations de service acquis par l'Institut de recherche, développement et évaluation s'élèvent à KCHF 1 601.

3 Faits et chiffres

Le présent chapitre présente des données statistiques sur les étudiants et étudiantes et les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern (y compris IVP NMS). De plus amples informations sont disponibles sur le [portail statistique de la PHBern](#).

3.1 Étudiants et étudiantes

Les tableaux suivants contiennent des références aux explications des statistiques sur les étudiants et étudiantes. Ils se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

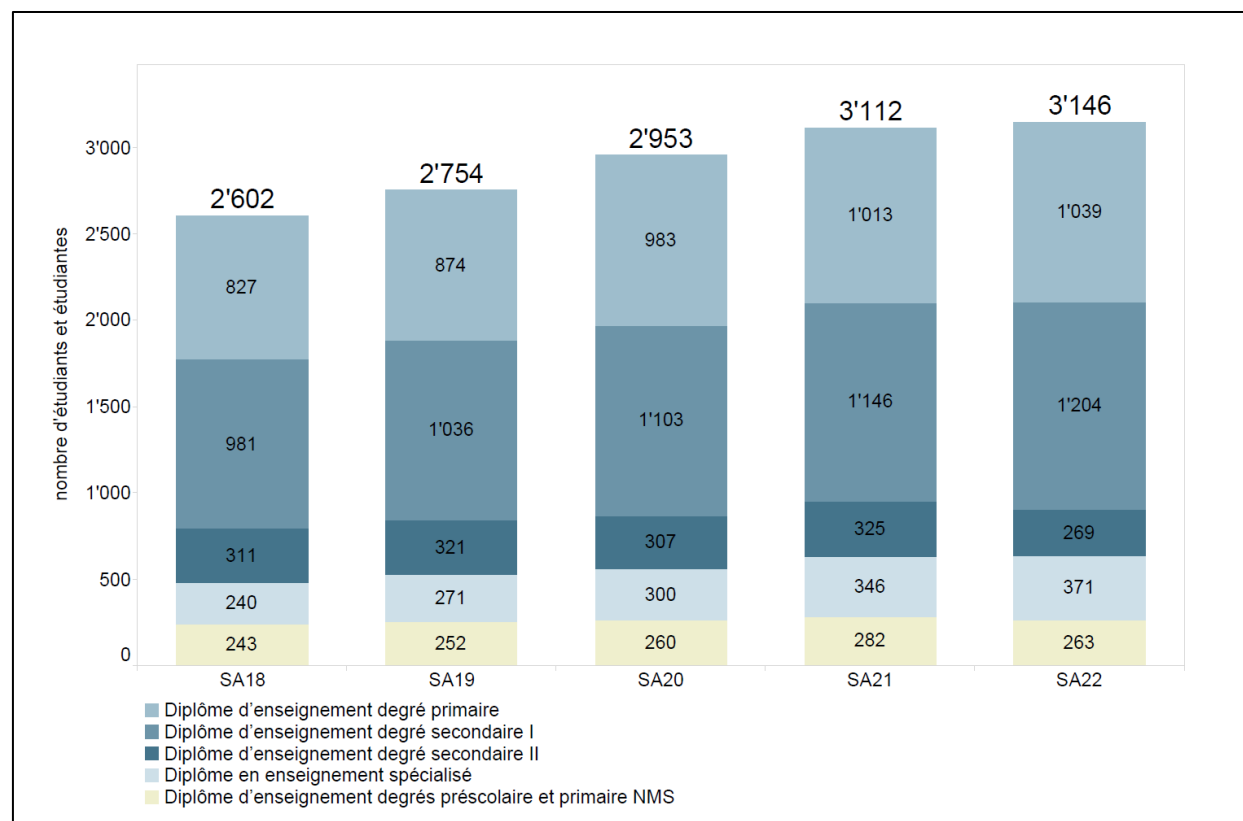
Aperçu I: étudiants et étudiantes des formations de base¹ par institut, filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extra-cantonaux

	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part Hors canton ²		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Institut du Degré primaire	1 039	1 013	3%	81%	81%	0%	5%	5%	0%	31%	31%	0%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – Cycle 1 (école maternelle et 1 ^{ère} /2 ^e année scolaire)	323	328	–2%	93%	92%	1%	6%	6%	0%	33%	34%	–1%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – Cycle 2 (de la 3 ^e à la 6 ^e année scolaire)	671	629	7%	75%	75%	0%	5%	5%	0%	32%	32%	0%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – BIL (filière d'études bilingue)	45	56	–20%	93%	88%	5%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%
Institut du Degré secondaire I⁴	1 204	1 146	5%	51%	52%	–1%	6%	6%	0%	34%	34%	0%
Bachelor of Arts PHBern en Secondary Education	619	577	7%	49%	49%	0%	4%	5%	–1%	31%	33%	–2%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	311	328	–5%	50%	49%	1%	6%	5%	1%	38%	36%	2%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education avec accent sur la pédagogie curative	66	59	12%	67%	69%	–2%	6%	7%	–1%	26%	34%	–8%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (Master consécutif)	100	71	41%	56%	61%	–5%	11%	7%	4%	44%	45%	–1%
Extension degré secondaire I pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement délivré selon l'ancien droit	0	1	–100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Extension de l'enseignement secondaire I pour les titulaires d'un diplôme de Bachelor, filière pour l'enseignement primaire	18	14	29%	61%	79%	–18%	6%	7%	–1%	72%	71%	1%
Diplôme d'enseignement secondaire I Diplôme de spécialisation	90	96	–6%	56%	58%	–2%	11%	13%	–2%	26%	20%	6%
Institut du Degré secondaire II^{5, 6}	269	325	–17%	47%	46%	1%	15%	11%	4%	58%	57%	1%
Diplôme professionnel discipline unique	40	44	–9%	43%	55%	–12%	13%	11%	2%	63%	52%	11%
Diplôme professionnel discipline unique, avec qualification en pédagogie professionnelle	86	99	–13%	55%	48%	7%	23%	15%	8%	49%	54%	–5%
Diplôme double discipline	40	44	–9%	45%	45%	0%	13%	9%	4%	53%	57%	–4%

	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part Hors canton ²		
Diplôme double discipline, avec qualification en pédagogie professionnelle	103	138	-25%	44%	43%	1%	10%	8%	2%	65%	61%	4%
Institut de pédagogie curative	371	346	7%	87%	88%	-1%	5%	7%	-2%	36%	32%	4%
Études de base	32	34	-6%	91%	88%	3%	9%	0%	9%	28%	47%	-19%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant des troubles du développement cognitif	57	45	27%	88%	91%	-3%	7%	9%	-2%	44%	38%	6%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant des difficultés d'apprentissage ou un trouble du comportement	254	239	6%	87%	87%	0%	3%	6%	-3%	35%	29%	6%
Prestations supplémentaires Master en pédagogie spécialisée	28	28	0%	82%	89%	-7%	14%	18%	-4%	39%	36%	3%
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	263	282	-7%	84%	86%	-2%	2%	5%	-3%	25%	23%	-2%
Diplôme du degré primaire NMS (Bachelor)	263	282	-7%	84%	86%	-2%	2%	5%	-3%	25%	23%	-2%
Total des formations de base	3 146	3 112	1%	68%	68%	0%	6%	6%	0%	35%	35%	0%

Date de référence: 15 octobre

Aperçu II: évolution des étudiants et étudiantes des formations de base par institut



Date de référence: 15 octobre

Aperçu III: étudiants et étudiantes des formations élargies et complémentaires par institut, filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extra-cantonaux

	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part hors canton ²		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Institut du Degré primaire	1	0	100%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	100%
Extension du domaine pour filière d'études du degré primaire	1	0	100%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	100%
Institut du Degré secondaire I⁴	7	5	40%	100%	100%	0%	14%	20%	-6%	57%	40%	17%
Extension pour le degré secondaire I	7	5	40%	100%	100%	0%	14%	20%	-6%	57%	40%	17%
Institut du Degré secondaire II^{5, 6}	3	7	-57%	67%	43%	24%	0%	14%	-14%	100%	29%	71%
Diplôme d'extension pour le degré secondaire II	2	4	-50%	100%	50%	50%	0%	25%	-25%	100%	25%	75%
Diplôme d'extension pour le degré secondaire II, avec qualification en pédagogie professionnelle	1	3	-67%	0%	33%	-33%	0%	0%	0%	100%	33%	67%
Centres de didactique des disciplines	142	139	2%	75%	76%	-1%	0%	4%	-4%	66%	74%	-8%
Joint-Master Didactique du sport	29	32	-9%	41%	50%	-9%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ²	0%
Joint-Master Didactique des activités créatives techniques et textiles – Design	32	27	19%	81%	81%	0%	0%	4%	-4%	66%	74%	-8%
Joint-Master Didactique Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable	81	80	1%	84%	84%	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%
Total extensions de formations et formations complémentaires	153	151	1%	76%	75%	1%	1%	2%	-1%	19%	16%	3%

Date de référence: 15 octobre

Aperçu IV: premier semestre des formations de base, élargies et complémentaires par institut, filière d'études, proportion de femmes, proportion d'étudiants et étudiantes étrangers et extra-cantonaux

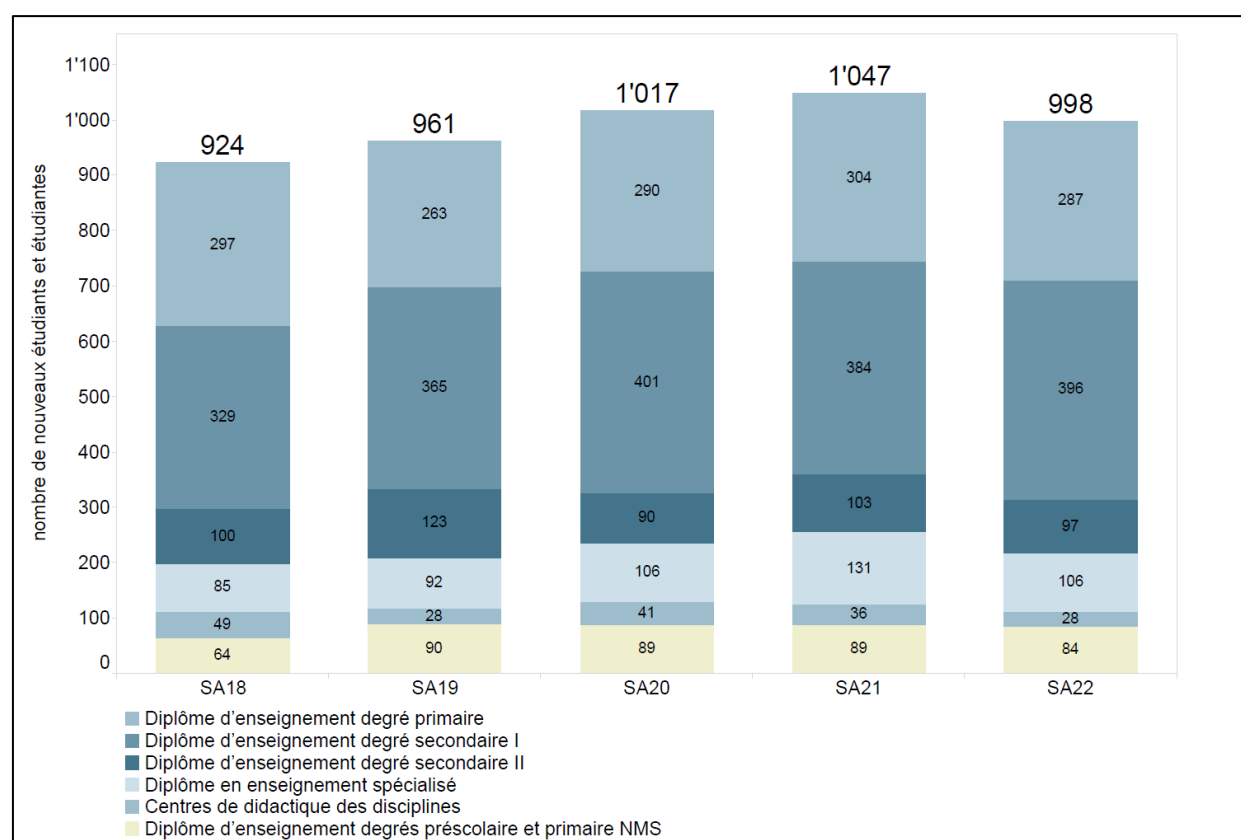
	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part hors canton ²		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Institut du Degré primaire	287	304	-6%	82%	83%	1%	6%	4%	2%	33%	31%	2%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – Cycle 1 (école maternelle et 1 ^{ère} /2 ^e année scolaire)	80	103	-22%	93%	91%	1%	8%	5%	3%	31%	34%	-3%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – Cycle 2 (de la 3 ^e à la 6 ^e année scolaire)	197	178	11%	77%	76%	1%	6%	4%	1%	36%	33%	3%
Diplôme du degré primaire (Bachelor) – BIL (filière d'études bilingue)	10	23	-57%	100%	91%	9%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%
Institut du Degré secondaire I⁴	396	384	3%	53%	55%	-2%	5%	5%	0%	32%	33%	-1%
Bachelor of Arts PHBern en Secondary Education	211	180	17%	53%	48%	5%	4%	4%	0%	29%	30%	-1%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	104	104	0%	49%	53%	-4%	5%	2%	3%	38%	38%	0%

	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part hors canton ²		
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education avec accent sur la pédagogie curative	24	25	−4%	71%	76%	−5%	4%	4%	0%	17%	40%	−23%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (Master consécutif)	30	28	7%	60%	64%	−4%	13%	18%	−5%	37%	43%	−6%
Extension degré secondaire I pour les titulaires d'un diplôme d'enseignement délivré selon l'ancien droit	0	0	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Extension degré secondaire I pour les titulaires d'un diplôme de Bachelor, filière pour le degré primaire	6	4	50%	33%	100%	−67%	0%	25%	−25%	83%	75%	8%
Diplôme d'enseignement secondaire I Diplôme de spécialisation	18	38	−53%	44%	61%	−17%	6%	11%	−5%	22%	21%	−1%
Extension pour le degré secondaire I	3	5	−40%	100%	100%	0%	33%	20%	13%	33%	40%	−7%
Institut du Degré secondaire II^{5, 6}	97	103	−6%	44%	51%	−7%	13%	12%	−1%	64%	47%	17%
Diplôme professionnel discipline unique	16	15	7%	44%	53%	−11%	13%	20%	−7%	69%	47%	22%
Diplôme professionnel discipline unique, avec qualification en pédagogie professionnelle	31	39	−21%	52%	44%	8%	23%	10%	13%	55%	51%	4%
Diplôme double discipline	19	12	58%	42%	83%	−41%	16%	17%	−1%	63%	50%	13%
Diplôme double discipline, avec qualification en pédagogie professionnelle	29	32	−9%	34%	47%	−13%	3%	6%	−3%	69%	44%	25%
Diplôme d'extension pour le degré secondaire II	2	3	−33%	100%	67%	33%	0%	33%	−33%	100%	33%	67%
Diplôme d'extension pour le degré secondaire II, avec qualification en pédagogie professionnelle	0	2	−100%	0%	50%	−50%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Institut de pédagogie curative	106	131	−19	85%	88%	−3%	8%	6%	2%	44	44%	0%
Études de base	30	32	−6%	90%	88%	2%	10%	0%	10%	30%	47%	−17%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant des troubles du développement cognitif	15	13	15%	87%	85%	2%	0%	8%	−8%	67%	46%	21%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant des difficultés d'apprentissage ou un trouble du comportement	43	64	−33%	86%	88%	−2%	5%	6%	−1%	44%	41%	3%
Prestations supplémentaires Master en pédagogie spécialisée	18	22	−18%	72%	91%	−19%	17%	14%	3%	50%	45%	5%
Centres de didactique des disciplines	28	36	−22%	86%	78%	8%	0%	0%	0%	38%	100%	−63%
Joint-Master Didactique du sport	0	7	−100%	0%	43%	−43%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%
Joint-Master Didactique des activités créatives techniques et textiles – Design	8	6	33%	88%	83%	5%	0%	0%	0%	38%	100%	−63%
Joint-Master Didactique Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable	20	23	−13%	85%	87%	−2%	k.A. ³	k.A. ³	0%	k.A. ³	k.A. ³	0%

	Total des étudiants et étudiantes			Part des femmes			Part des étudiants et étudiantes étrangers ²			Part hors canton ²		
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	84	89	-6%	88%	84%	4%	2%	4%	-2%	31%	28%	-3%
Diplôme du degré primaire NMS (Bachelor)	84	89	-6%	88%	84%	4%	2%	4%	-2%	31%	28%	-3%
Total des étudiants et étudiantes premier semestre	998	1 047	-5%	68%	70%	-2%	6%	6%	0%	38%	36%	0%

Date de référence: 15 octobre

Aperçu V: évolution des étudiants et étudiantes du premier semestre des formations de base, élargies et complémentaires par institut



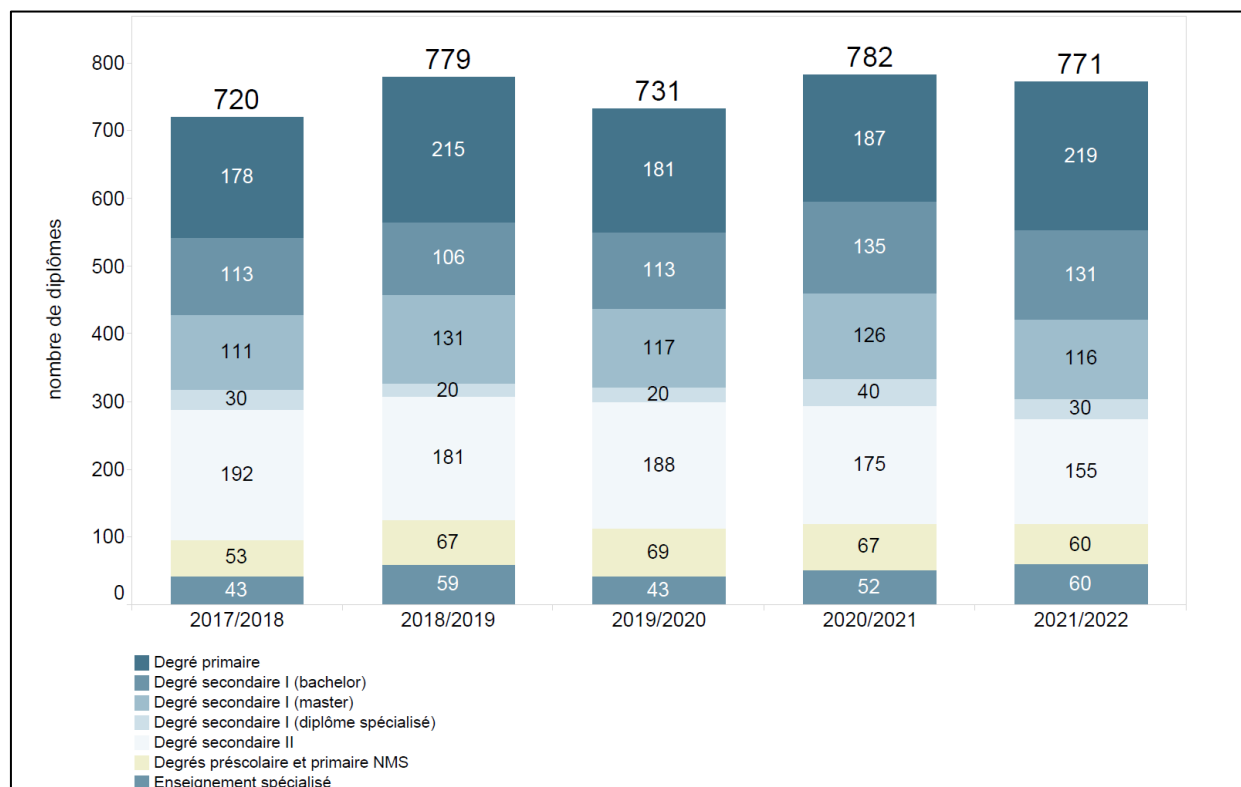
Date de référence: 15 octobre

Aperçu VI: diplômes de formation de base, de formation élargie et de formation complémentaire par institut

	Femmes	Hommes	Total
Institut d'enseignement préscolaire et primaire	187	32	219
Diplôme d'enseignement préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	183	32	215
Extension professionnelle de la filière pour l'enseignement primaire	4	0	4
Institut du Degré secondaire I	151	126	277
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	69	62	131
Diplôme pour l'enseignement secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	67	48	115
Diplôme pour l'enseignement secondaire I Diplôme de spécialisation	14	16	30
Diplôme d'extension pour l'enseignement secondaire I	1	0	1
Institut du Degré secondaire II	90	65	155
Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité	29	23	52
Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	58	39	97
Diplôme d'extension pour les écoles de maturité	3	3	6
Institut de pédagogie curative	53	7	60
Diplôme en pédagogie curative scolaire avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	53	7	60
Centres de didactique des disciplines	1	0	1
Master of Arts PHBern et HESB en didactique des arts appliqués techniques et textiles – Design	1	0	1
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	56	4	60
Diplôme d'enseignement préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	56	4	60
Total	538	234	772

Période sous revue: du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

Aperçu VII: évolution des diplômes de formation de base, de formation élargie et de formation complémentaire⁷ par institut



Période sous revue: du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

Explication des statistiques sur les étudiants et étudiantes

¹ Les étudiants et étudiantes des formations étendues et complémentaires sont représentés dans l'aperçu III.

² Les pourcentages se rapportent aux étudiants et étudiantes immatriculés à la PHBern. Les personnes enregistrées ne sont pas incluses.

³ Pour les étudiants et étudiantes de ces filières d'études, la PHBern ne dispose pas de données pertinentes, car ils sont immatriculés à la Haute école de coopération (enregistrés).

⁴ Les étudiants et étudiantes de la filière de l'enseignement secondaire I qui sont immatriculés en même temps dans la filière d'études de Bachelor, de Master et/ou dans le diplôme d'extension ne sont comptés que dans le Master.

⁵ Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire HEAB Arts visuels du degré secondaire II ne sont pas comptés, car ils ne sont pas immatriculés à la PHBern.

⁶ Les étudiants et étudiantes du degré secondaire II ne paient pas de taxes d'études à la PHBern en raison d'une immatriculation parallèle à l'Université de Berne ou à la HEAB.

⁷ Les diplômes des centres de didactique des disciplines ne sont pas représentés en raison de leur faible nombre (voir à ce sujet l'aperçu VI).

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Les tableaux suivants contiennent des références aux explications des statistiques sur les collaborateurs et collaboratrices. Ils se trouvent à la fin de ce sous-chapitre.

Aperçu I: Personnes par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total des collaborateurs et collaboratrices			Part des femmes			Total en %		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Rectorat	38	37	3%	58%	57%	1%	3%	3%	0%
Services ¹	68	70	-3%	74%	73%	1%	6%	6%	0%
Réseau Transformation numérique: Administration ¹	24	25	-4%	13%	12%	1%	2%	2%	0%
Réseau Transformation numérique: Enseignement ^{1, 2}	30	28	7%	37%	39%	-2%	3%	3%	0%
Institut du Degré primaire (y compris AOZ et FDZ NMG+NE) ³	269	242	11%	79%	80%	-1%	23%	22%	1%
Institut du Degré secondaire I (y compris FDZ TTG-D) ⁴	271	254	7%	56%	51%	5%	23%	23%	0%
Institut du Degré secondaire II (y compris FDZ Sport) ⁵	56	53	6%	45%	43%	-2%	5%	5%	0%
Institut de pédagogie curative	73	59	24%	82%	81%	1%	6%	5%	1%
Institut de formation continue et des prestations de service	151	161	-6%	65%	60%	5%	13%	14%	-1%
Institut de recherche, développement et évaluation	84	83	1%	82%	82%	0%	7%	7%	0%
Centre de didactique des disciplines ⁶	2	1	100%	50%	0%	50%	<1%	<1%	0%
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	100	97	3%	68%	69%	-1%	9%	9%	0%
Bureau BeLEARN ⁷	0	4	-100%	0%	25%	-25%	0%	<1%	<-1%
Total⁸	1 166	1 114	5%	66%	64%	2%	100%	100%	0%

Date de référence: 31 décembre

Aperçu II: développement personnes par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2018	2019	2020	2021	2022
Rectorat	21	22	37	37	38
Services ^{1, 9}			66	70	68
Réseau Transformation numérique: Administration ¹	105	104	24	25	24
Réseau Transformation numérique: Enseignement ^{1, 2}			11	28	30
Institut du Degré primaire (y compris AOZ et FDZ NMG+NE) ³	220	236	227	242	269
Institut du Degré secondaire I (y compris FDZ TTG-D) ⁴	233	240	249	254	271
Institut du Degré secondaire II (y compris FDZ Sport) ⁵	59	73	67	53	56
Institut de pédagogie curative	40	50	50	59	73
Institut de formation continue et des prestations de service	198	193	182	161	151
Institut de recherche, développement et évaluation	73	71	87	83	84
Centre de didactique des disciplines ⁶	0	0	0	1	2
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	87	86	85	97	100
Bureau BeLEARN ⁷	0	0	1	4	0
Total⁸	1'036	1'075	1'086	1 114	1 166

Date de référence: 31 décembre

Aperçu III: postes à temps plein par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total des postes à temps plein			Part des femmes			Total en %		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Rectorat	31,7	30,3	5%	57%	55%	2%	6%	6%	0%
Services ¹	54,1	55,5	-2%	69%	68%	1%	11%	11%	0%
Réseau Transformation numérique: Administration ¹	21,9	22,8	-4%	13%	13%	0%	4%	4%	0%
Réseau Transformation numérique: Enseignement ^{1, 2}	17,5	15,6	12%	31%	34%	-3%	3%	3%	0%
Institut du Degré primaire (y compris AOZ et FDZ NMG+NE) ³	96,0	90,6	6%	74%	75%	-1%	19%	18%	1%
Institut du Degré secondaire I (y compris FDZ TTG-D) ⁴	87,0	85,4	2%	53%	51%	2%	17%	17%	0%
Institut du Degré secondaire II (y compris FDZ Sport) ⁵	19,4	20,3	-5%	51%	53%	-2%	4%	4%	0%
Institut de pédagogie curative	30,3	27,2	12%	79%	77%	2%	6%	5%	1%
Institut de formation continue et des prestations de service	78,9	82,6	-5%	66%	62%	4%	15%	16%	-1%
Institut de recherche, développement et évaluation	50,4	47,3	6%	78%	80%	-2%	10%	9%	1%
Centre de didactique des disciplines ⁶	0,8	0,6	28%	13%	0%	13%	0%	<1%	<-1%
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	27,5	27,0	2%	59%	60%	-1%	5%	5%	0%
Bureau BeLEARN ⁷	0,0	2,4	-100%	0%	42%	-42%	0%	<1%	<-1%
Total⁸	515,4	507,6	2%	62%	62%	0%	100%	100%	0%

Date de référence: 31 décembre

Aperçu IV: développement postes à temps plein par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2018	2019	2020	2021	2022
Rectorat	17,2	17,5	30,2	30,3	31,7
Services ^{1, 9}			53,0	55,5	54,1
Réseau Transformation numérique: Administration ¹	83,8	82,7	21,8	22,8	21,9
Réseau Transformation numérique: Enseignement ^{1, 2}			7,7	15,6	17,5
Institut du Degré primaire (y compris AOZ et FDZ NMG+NE) ³	80,1	81,5	83,0	90,6	96,0
Institut du Degré secondaire I (y compris FDZ TTG-D) ⁴	76,2	79,9	79,5	85,4	87,0
Institut du Degré secondaire II (y compris FDZ Sport) ⁵	22,8	26,0	26,6	20,3	19,4
Institut de pédagogie curative	24,2	24,3	25,7	27,2	30,3
Institut de formation continue et des prestations de service	103,6	102,5	92,0	82,6	78,9
Institut de recherche, développement et évaluation	43,1	41,4	48,8	47,3	50,4
Centre de didactique des disciplines ⁶	0	0	0	0,6	0,8
Institut privé d'enseignement préscolaire et primaire NMS	22,1	22,3	23,9	27,0	27,5
Bureau BeLEARN ⁷	0	0	1,0	2,4	0,0
Total⁸	473,1	478,0	493,2	507,6	515,4

Date de référence: 31 décembre

Aperçu V: personnes par fonction

Catégorie de fonction	Total des collaborateurs et collaboratrices			Part des femmes			Total en %		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Direction de la Haute Ecole	10	11	−9%	40%	36%	4%	1%	1%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	43	41	5%	65%	63%	2%	3%	4%	−1%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	20	33	−39%	35%	39%	−4%	2%	3%	−1%
Personnel administratif	143	158	−9%	64%	65%	−1%	12%	13%	−1%
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	111	113	−2%	70%	65%	5%	9%	10%	−1%
Enseignants et enseignantes	486	459	6%	64%	62%	2%	39%	39%	0%
Enseignants et enseignantes de pratique avec mandat élargie	310	276	12%	69%	66%	3%	25%	23%	2%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	110	88	25%	75%	74%	1%	9%	7%	2%
Total⁹	1'233	1'179	5%	66%	63%	3%	100%	100%	0%

Date de référence: 31 décembre

Aperçu VI: postes à temps plein par fonction

Catégorie de fonction	Total des postes à temps plein			Part des femmes			Total en %		
	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ	2022	2021	Δ
Direction de la Haute Ecole	9,2	10,1	−9%	35%	31%	4%	2%	2%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	33,5	31,8	5%	65%	66%	−1%	6%	6%	0%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	18,2	22,5	−19%	31%	34%	−3%	4%	5%	−1%
Personnel administratif	112,4	119,2	−6%	60%	62%	−2%	22%	23%	−1%
Collaborateurs et collaboratrices scientifiques	59,9	60,4	−1%	67%	66%	1%	12%	12%	0%
Enseignants et enseignantes	218,0	213,3	2%	62%	62%	0%	42%	42%	0%
Enseignants et enseignantes de pratique avec mandat élargie	20,4	18,6	10%	69%	68%	1%	4%	4%	0%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	43,9	31,8	38%	77%	71%	6%	8%	6%	2%
Total⁹	515,4	507,6	2%	62%	62%	0%	100%	100%	0%

Date de référence: 31 décembre

Explication des statistiques sur les collaborateurs et collaboratrices

¹ Les unités administratives «Services» et «Réseau Transformation numérique» ont été créées dans le cadre de la réorganisation «Administration 2020» (jusqu'au 31 janvier 2020: «Administration centrale», «Administration des formations de base», «Administration de la formation continue et de la recherche»).

² Les domaines de travail suivants et leurs collaborateurs et collaboratrices font partie du réseau Transformation numérique et ne sont pas attribués à l'administration, mais à l'enseignement: Digital Learning Base (DigiLeb), conseil en informatique scolaire (anciennement rattaché à l'Institut de formation continue et des prestations de service) et Think Tank Médias et Informatique.

³ Les collaborateurs et collaboratrices du domaine d'activités Admissions extraordinaires (AOZ) et du Centre de didactique des disciplines Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable (FDZ NMG+NE) sont rattachés à l'Institut du Degré primaire.

⁴ Les collaborateurs et collaboratrices du Centre de didactique des disciplines Textiles et techniques – Design (FDZ TTG-D) sont rattachés à l'Institut du Degré secondaire I.

⁵ Les collaborateurs et collaboratrices du Centre de didactique du sport (FDZ Sport) sont rattachés à l'Institut du Degré secondaire II.

⁶ Le Centre de didactique des disciplines (FDZ) est considéré comme une unité spécifique depuis 2021.

⁷ Le consortium BeLEARN a été créé en 2020 et est devenu l'association BeLEARN en 2021.

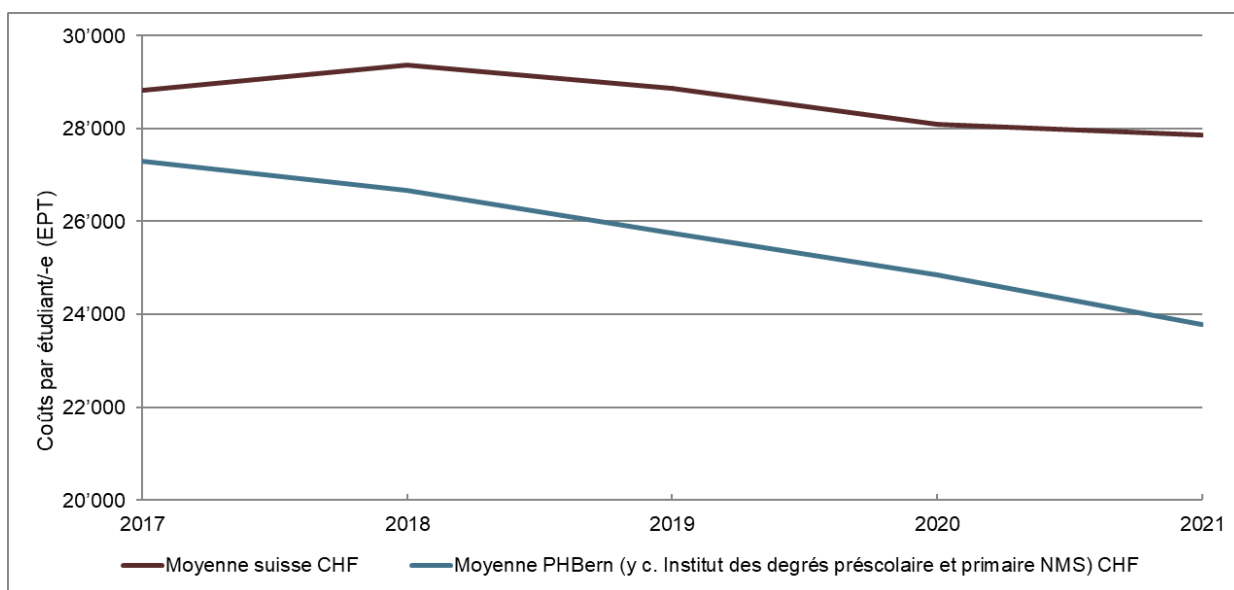
⁸ Une même personne peut être employée à la PHBern ainsi qu'à l'Institut privé pour l'enseignement préscolaire et primaire NMS (IVP NMS).

⁹ Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

3.3 Coûts de formation par étudiant/-e (équivalent temps plein)

	2018	2019	2020	2021
Moyenne nationale suisse (en CHF)	29'369	28'859	28'079	27'865
Moyenne de la PHBern (y compris IVP NMS) (en CHF)	26'667	25'755	24'850	23'775

Aperçu I: évolution des coûts par étudiant et étudiante en équivalent plein temps (en CHF)



3.4 Organes

Conseil de l'école

Elisabeth Schenk Jenzer (Présidente)	Rectrice du gymnase Kirchenfeld
Therese Hilfiker (Vice-présidente)	Ancienne Senior HR Business Partner CSL Behring Suisse
Prof. Dr Zoltán M. Balogh	Professeur et co-responsable de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne
Bernhard Blank	Recteur du gymnase de Lerbermatt
Angela Fuchs (voix consultative)	Cheffe de la division des Hautes Écoles pédagogiques, Représentante de la Direction de l'instruction publique et de la culture (depuis le 1.7.2022)
Kathrin Hüppi	Ancienne enseignante du cycle 3 et codirectrice du cycle 3 de l'Oberstufenzentrum Rapperswil BE
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Samir Malek-Madani (siège invité)	Collaborateur scientifique Institut du Degré secondaire I, siège invité du corps intermédiaire de la PHBern
Christa Marti	Ancienne directrice de la fondation Aarhus (depuis le 1.8.2022)
Dr Madeleine Pfäffli	Enseignante à l'Institut du Degré primaire, représentante des ensei- gnants et enseignantes de la PHBern
Prof. Dr Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Raymond Wiedmer	Etudiant Institut du Degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes PHBern
A quitté le conseil de l'école	
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la division des Hautes Écoles pédagogiques, Représentante de la Direction de l'instruction publique et de la culture (depuis le 30.4.2022)
Dr med. Eliane Siegenthaler	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne (au 30.6.2022)

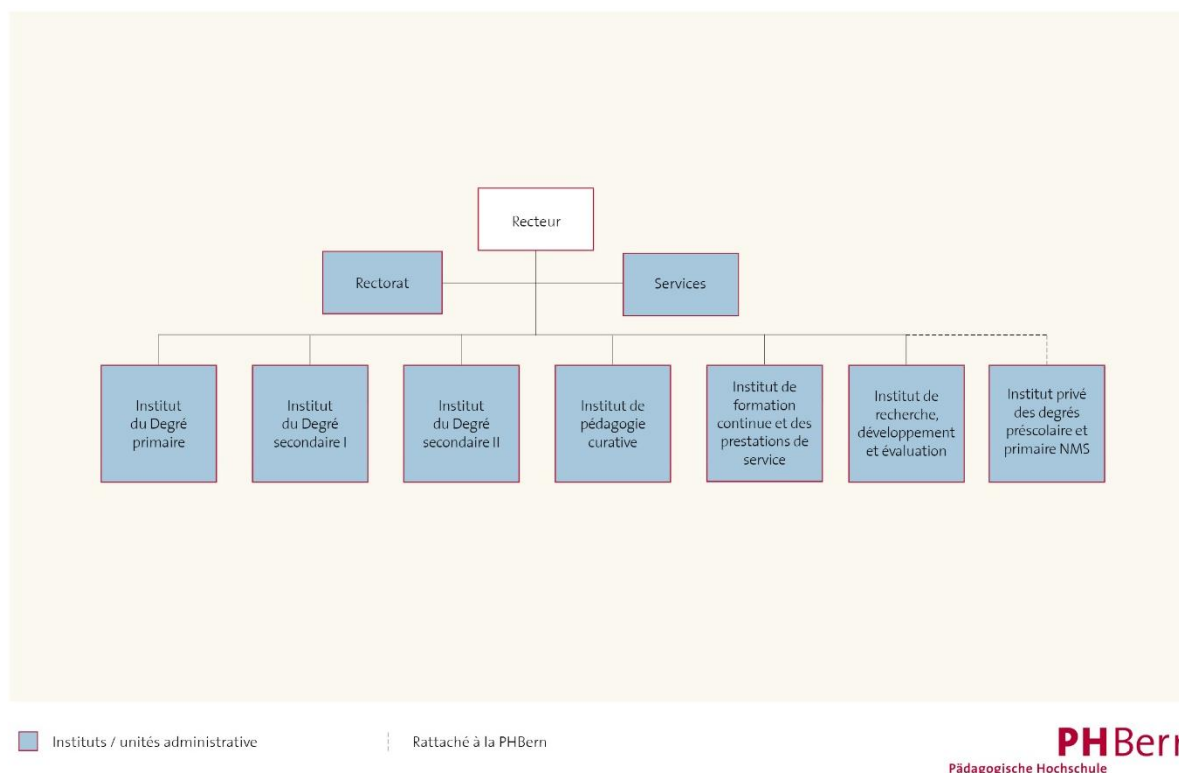
Direction de l'école

Prof. Dr Martin Schäfer (Présidence)	Recteur
Prof. Dr Daniel Steiner	Responsable de l'Institut du Degré primaire
Prof. Dr Andrea Schweizer	Responsable de l'Institut du Degré secondaire I
Prof. Dr Marc Eyer	Responsable de l'Institut du Degré secondaire II
Prof. Dr Michael Eckhart	Responsable de l'Institut de pédagogie curative
Prof. Dr Jürg Arpagaus	Responsable de l'Institut de formation continue et des prestations de service
Prof. Dr Doris Edelmann	Responsable de l'Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Dr Martin Stadelmann	Responsable de l'Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS
Martin Dietrich	Responsable de la section finances et controlling (jusqu'au 31.8.2022, voix consultative) Responsable de l'unité ressources humaines, finances et controlling (au 1.9.2022)
Dr Urs Dietrich (voix consultative)	Directeur du Réseau Transformation numérique

A quitté la direction de l'école :

Stefan von Wyl Responsable Services (au 31.8.2022)

Organigramme



4 Comptes annuels 2022

4.1 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre	2022	2021
Rendement			
Financement de base	5.2.1	84'996	80'852
Produits de la recherche Fonds de tiers	5.2.2	2'162	1'744
Taxes d'études	5.2.3	5'371	5'148
Produits divers	5.2.3	2'686	2'783
Total Produits		95'215	90'527
Charges			
Autres contributions à des tiers	5.4.1	3'305	3'269
Charges de personnel	5.3.1	81'359	79'586
Autres charges d'exploitation	5.4.2	8'817	7'240
Amortissements	5.5.8	506	403
Total des charges d'exploitation		93'987	90'498
Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)		1'228	29
Charges financières	5.6	13	25
Produits financiers	5.6	3	2
Total résultat financier		-10	-23
RÉSULTAT ORDINAIRE		1'218	6
Variation des fonds liés	5.5.13	78	35
Total résultat du fonds		78	35
RÉSULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)		1'296	41

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre	31.12.2022	31.12.2021
Actifs			
Liquidités	5.5.1	3'983	3'949
Créances résultant de livraisons et de prestations	5.5.2	13'246	12'479
Autres créances à court terme	5.5.3	0	2
	Fehler! Verweisquelle konnte nicht gefunden werden.		
Stocks		6	3
Comptes de régularisation actifs	5.5.5	1'227	1'678
Actifs courants		18'462	18'111
Immobilisations corporelles	5.5.6	889	1'163
Immobilisations incorporelles	5.5.7	995	303
Actifs immobilisés		1'884	1'466
Total actifs		20'346	19'577
Passifs			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	5.5.9	789	2'167
Autres dettes à court terme	5.5.10	299	294
Comptes de régularisation passifs	5.5.11	10'530	8'872
Créances à court terme envers les institutions de prévoyance	5.3.2	834	824
Provisions à court terme	5.5.12	2'236	1'477
Capitaux étrangers à court terme		14'688	13'634
Autres dettes à long terme	5.5.13	385	463
Dettes à long terme envers les institutions de prévoyance	5.3.2	10'427	11'351
Provisions à long terme	5.5.12	2'743	3'321
Capitaux étrangers à long terme		13'555	15'135
Total des capitaux étrangers		28'243	28'769
Résultats cumulés		-9'193	-9'233
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)		1'296	41
Total fonds propres		-7'897	-9'193
Total passifs		20'346	19'577

4.3 Tableau de flux de trésorerie

Montants en KCHF	2022	2021
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	1'296	41
Amortissements/réévaluations des actifs immobilisés	506	403
Pertes/omissions des dépréciations de valeur	0	0
Augmentation/diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-578	83
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds	-1'825	-932
Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-767	-1'290
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	1	-1
Diminution/augmentation des stocks	-4	-1
Diminution/augmentation des actifs de régularisation	452	-453
Augmentation/diminution des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-1'346	1'281
Augmentation/diminution d'autres dettes à court terme	3	255
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	1'658	839
Augmentation/diminution des provisions à court terme	1'593	-137
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	989	88
Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-147	-224
Désinvestissements (vente) d'immobilisations corporelles	0	0
Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-808	-251
Désinvestissements (vente) d'immobilisations incorporelles	0	0
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-955	-475
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0	0
Total variation nette fonds Liquidités	34	-387
Liquidités au début de l'exercice	3'949	4'336
Liquidités à la fin de l'exercice	3'983	3'949
Variation fonds Liquidités	34	-387
Le fonds Liquidités se compose comme suit :		
Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	7	10
Poste	1'251	2'709
Banque	90	129
Compte courant Administration des finances	2'635	1'101
Total	3'983	3'949

4.4 Tableau de variation des fonds propres au 31.12.2022

Montants en KCHF	Fonds de base	Fonds de tiers	Total Fonds propres
Fonds propres au 01.01.2020	--9'060	182	--8'878
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	-355	0	-355
Fonds propres au 31.12.2020	--9'415	182	--9'233
Fonds propres au 01.01.2021	-9'415	182	-9'233
Réévaluation selon le chiffre 5.1.3	-334	0	-334
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	374	0	374
Fonds propres au 31.12.2021	-9'375	182	-9'193
Fonds propres au 01.01.2022	-9'375	182	-9'193
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	1'296	0	1'296
Fonds propres au 31.12.2022	-8'079	182	-7'897

Les fonds propres de la PHBern sont divisés en deux sources de financement : les fonds de base et les fonds de tiers.

Fonds de base

Les fonds de base avant répartition du bénéfice comprennent la réserve d'évaluation négative (principalement en raison de la première inscription au bilan des engagements de prévoyance envers la Caisse de pension bernoise [CPB] et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois [CACEB] en 2014) de moins KCHF 25 540 et les résultats annuels (positifs) cumulés de KCHF 16 165 de la PHBern.

Fonds de tiers

Les fonds de tiers comprennent les résultats cumulés obtenus par des activités financées par des fonds de tiers.

Résultat annuel

La PHBern ne peut pas distribuer de bénéfices. Le résultat annuel 2022 sera affecté au capital propre après l'approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif.

Fonds propres négatifs

Au 31.12.2022, la PHBern présente un fonds propre négatif de KCHF 7 897. Les fonds propres négatifs existent depuis l'introduction du système de cotisation et de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC en 2014. Les fonds propres négatifs n'ont pas d'influence directe sur la marche ordinaire des affaires. Le canton assure la liquidité de la PHBern (art. 71 OHEP) et la solvabilité de la PHBern n'est pas menacée.

5 Annexe aux comptes annuels 2022

5.1 Informations générales

5.1.1 Données générales

La PHBern est l'une des grandes hautes écoles pédagogiques de Suisse, active dans la formation initiale et continue des enseignants et enseignantes et des directeurs d'école, ainsi que dans le domaine de la recherche et du développement. La PHBern propose en outre une multitude de services pour le champ professionnel de l'école.

La PHBern est un établissement de droit public dont le canton de Berne est le canton responsable et dont le siège est à Berne. L'adresse est la suivante: PHBern, Länggassstrasse 35, 3012 Berne. Les comptes annuels suivants ont été établis au 31 décembre 2022 et approuvés par le conseil d'école le 28 mars 2023. Les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de la session de septembre 2023.

5.1.2 Principes comptables

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique de langue allemande (LHEP), la PHBern doit établir ses comptes selon une norme comptable reconnue. Les comptes annuels 2022 ont été établis en conformité avec l'ensemble des Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes). La période sous revue couvre douze mois. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Sauf mention contraire, tous les montants sont indiqués en milliers de CHF (KCHF) et arrondis. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis en CHF à la date de clôture du bilan. C'est le cours du jour de clôture du bilan qui est pris en compte selon oanda.com. Pour les actifs, les coûts d'acquisition ou de production constituent la base d'évaluation, les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

L'établissement des comptes annuels exige des responsables qu'ils fassent des estimations et des hypothèses qui influencent les produits, les charges et les actifs et passifs présentés au moment de l'établissement du bilan.

5.1.3 Retraitement de résultat et du bilan 2021

Au cours de l'exercice 2022, la PHBern a dû constater que les délimitations temporelles pour les contributions aux études partielles disciplinaires pour le semestre d'automne 2021 (SH21) n'avaient pas été effectuées correctement et que le résultat 2021 de la PHBern avait ainsi été présenté de manière trop positive. Par ailleurs, dans le passé, la part à court terme des créances envers les institutions de prévoyance n'était pas déterminée et présentée. Conformément au cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC, ces erreurs ont été ajustées dans les comptes de l'exercice précédent, comme si aucune erreur n'avait jamais été commise (méthode rétrospective). Le retraitement concerne les positions suivantes :

Compte de résultat

Montants en KCHF	2021 Rapporté	Retraite- ment	2021 Réévalué
Total Produits	90'527	0	90'527
Charges			
Autres contributions à des tiers	2'935	334	3'269
Charges de personnel	79'586	0	79'586
Autres charges d'exploitation	7'240	0	7'240
Amortissements	403	0	403
Total des charges d'exploitation	90'163	334	90'498
Résultat d'exploitation Bénéfice (+) / Perte (-)	364	334	29
Total résultat financier	-23	0	-23
RÉSULTAT ORDINAIRE	341	334	6
Total résultat du fonds	35	0	35
RÉSULTAT Bénéfice (+) / Perte (-)	375	334	41

Bilan

Montants en KCHF	2021 Rapporté	Retraite- ment	2021 Réévalué
Passifs			
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	2'167	0	2'167
Autres dettes à court terme	294	0	294
Comptes de de régularisation passifs	8'538	334	8'872
Créances à court terme envers les institutions de prévoyance	0	824	824
Provisions à court terme	1'477	0	1'477
Capitaux étrangers à court terme	12'476	1'158	13'634
Autres dettes à long terme	463	0	463
Dettes à long terme envers les institutions de prévoyance	12'175	-824	11'351
Provisions à long terme	3'321	0	3'321
Capitaux étrangers à long terme	15'959	-824	15'135
Total des capitaux étrangers	28'435	334	28'769
Résultats cumulés	-9'233	0	-9'233
Résultat annuel Bénéfice (+) / Perte (-)	375	-334	41
Total Fonds propres	-8'858	-334	-9'192
Total passifs	19'577	0	19'577

5.2 Positions de recettes de la PHBern

Les revenus de la PHBern proviennent en premier lieu du financement de base, des revenus de la recherche ainsi que des autres revenus. Dans cette section, les principaux postes de revenus de la PHBern sont expliqués plus en détail.

5.2.1 Financement de base

Montants en KCHF	2022	2021
Contribution du canton de Berne	62'315	60'708
Contribution de tiers	4'202	2'213
Contribution AHES (étudiants extra-cantonaux)	18'479	17'931
Total Financement de base	84'996	80'852

Pour l'accomplissement du mandat de prestations du Conseil-exécutif à la PHBern, la haute école reçoit pour l'année 2022 une contribution de KCHF 65 515 (ACE 1526/2021 du 22 décembre 2021). Dont KCHF 1 500 pour l'association BeLEARN, qui ne sont pas à la disposition de la PHBern et ont été transférés à l'association BeLEARN. Sur la contribution cantonale de KCHF 64 015 destinée à la PHBern, KCHF 62 315 ont été comptabilisés sous le poste «Contribution du canton de Berne», ce qui représente 65,5 % (67,1 % l'année précédente) des produits d'exploitation. Les indemnités du canton de Berne d'un montant de KCHF 1 700 francs pour les offres de formation continue et de prestations de service financées par des objets conformément au mandat de prestations 2022 à 2025 sont comprises dans le poste «Contribution de tiers». Certaines indemnités de ce type ont été comptabilisées l'année précédente dans les produits des prestations de service. Vous trouverez des informations complémentaires sur les prestations du canton de Berne sous Transactions avec des parties liées, chiffre 5.8 «Transactions avec des parties liées».

Les frais de scolarité AHES continuent d'augmenter en raison de la hausse continue du nombre d'étudiants et étudiantes, de l'augmentation du tarif AHES et de l'intensité accrue des études ; ils correspondent à 19,4 % (19,8 % l'année précédente) des produits d'exploitation pour l'année sous revue.

5.2.2 Produits de la recherche Fonds de tiers

Montants en KCHF	2022	2021
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse (FNS)	915	959
Autres produits de projets	1'247	785
Total Produits de la recherche Fonds de tiers	2'162	1'744

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers s'élève à KCHF 2 162 pour l'année sous revue et correspond à 2,3 % (année précédente: 1,9 %) des produits d'exploitation. Par rapport à l'année précédente, les projets achevés et les nouveaux projets s'équilibrent. L'écart se justifie par le fait que chaque projet a un volume financier différent.

5.2.3 Taxes d'études et produits divers

Montants en KCHF	2022	2021
Taxes d'études	5'371	5'148
Produits de la formation continue	1'092	760
Produits des prestations	1'166	1'688
Produits divers	428	338
Réductions des recettes	0	-3
Total -Taxes d'études et produits divers	8'057	7'931

Avec KCHF 8 057, soit 8,5 %, les autres produits restent au même niveau que l'année précédente (8,8 %) des produits d'exploitation. Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants et étudiantes et de participants aux cours de formation continue à la PHBern a augmenté, ce qui a entraîné une hausse des taxes d'études à KCHF 5 371.

L'année précédente, de nombreux cours de formation continue ont été annulés au premier semestre en raison de la pandémie de coronavirus et le nombre de participants a de nouveau augmenté par rapport à l'année précédente, ce qui s'est traduit par une hausse des recettes de la formation continue. Certains achats de prestations du canton de Berne ont été comptabilisés en 2022 sous «Contributions de tiers» au lieu de l'être dans le produit des prestations. La création de l'association BeLEARN permet de supprimer les refacturations de salaires via le produit des prestations de service.

5.3 Collaborateurs et collaboratrices

5.3.1 Charges de personnel et effectifs

En 2022, la PHBern employait plus de 1 100 collaborateurs et collaboratrices, répartis sur un peu plus de 500 postes à temps plein. Ce chapitre contient des informations sur les charges de personnel et les engagements de prévoyance. Vous trouverez de plus amples informations sur les effectifs de la PHBern au section 3.2 «collaborateurs et collaboratrices».

Montants en KCHF	2022	2021
Traitements	67'053	65'501
Cotisations de sécurité sociale sans les institutions de prévoyance	5'570	5'503
Institutions de prévoyance	7'477	7'595
Autres charges de personnel	1'259	987
Total charges de personnel	81'359	79'586

Les charges de personnel constituent de loin le poste de dépenses d'exploitation le plus important, avec une part de KCHF 81 359 (86,6 % des charges d'exploitation) (année précédente KCHF 79 586, 87,9 %). Les charges salariales ont augmenté de KCHF 1 552 au cours de l'année sous revue. Les principaux moteurs de cette augmentation sont les nouvelles embauches et les augmentations de temps de travail dues à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes, les indemnités versées aux professeurs honoraires et l'augmentation des salaires due à la progression salariale. Les salaires

de l'institution hôte BeLEARN ne sont plus inclus dans les chiffres de la PHBern pour l'année de référence en raison de la création de l'association BeLEARN. La provision pour les primes de fidélité augmente de KCHF 175, la provision pour la gestion du temps de travail augmente de KCHF 37.

Les KCHF 7 477 des institutions de prévoyance comprennent KCHF 7 561 de cotisations et une réduction de KCHF 84 qui a été comptabilisée suite à l'ajustement de la provision pour engagement de prévoyance.

5.3.2 Créances envers les institutions de prévoyance

Avec l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014), le calcul des provisions pour les engagements de prévoyance a été adapté. Depuis 2015, la provision (c'est-à-dire l'engagement économique de la PHBern) est déterminée sur la base de l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement jusqu'à fin 2034 et des directives suivantes (paramètres de calcul), qui sont également appliquées pour le canton de Berne:

- Salaires annuel assuré de tous les collaborateurs et collaboratrices (CPB à partir de 25 ans, CACEB à partir de 17 ans) avec date de référence au 31 décembre
- Cotisations de financement de l'employeur de 1,35 % pour la CPB et de 2,55 % pour la CACEB
- Paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %)
- Hypothèse d'évolution de la population 0,31 %
- Nombre d'années restantes selon le plan de financement (fin 2022 = 12 ans)
- Taux d'intérêt de 0 % en raison de la situation actuelle des marchés financiers.

Montants en KCHF	CPB	CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2021	7'740	5'132	12'872
Adaptation des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (cotisations financières payées)	-480	-333	-813
Constitution de provisions	0	373	373
Dissolution de provisions	-179	-78	-257
Valeur comptable au 31.12.2021	7'081	5'094	12'175
dont à long terme	6'602	4'749	11'351
dont à court terme	479	345	824
Valeur comptable au 01.01.2022	7'081	5'094	12'175
Adaptation des paramètres de calcul	0	0	0
Utilisation (cotisations financières payées)	-478	-352	-830
Constitution de provisions	21	106	127
Dissolution de provisions	-127	-84	-211
Valeur comptable au 31.12.2022	6'497	4'764	11'261
dont à long terme	6'015	4'412	10'427
dont à court terme	481	353	834

Les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés au 31.12.2022 auprès de la CPB (504 assurés) et de la CACEB (514 assurés). Les deux caisses sont des institutions indépendantes de la PHBern et financièrement autonomes.

La CPB présente au 31 décembre 2022 un degré de couverture de 87,6 % (année précédente 97,0 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 33 172 au 31 décembre 2022 (année précédente KCHF 7 871). La CACEB présente au 31 décembre 2022 un degré de couverture de 89,8 % (année précédente 98,4 %), ce qui signifie pour la PHBern un découvert proportionnel de KCHF 5 027 au 31 décembre 2022 (année précédente KCHF 789). Le découvert dans les caisses de pension à la fin 2022 s'élève au total à KCHF 38 198. L'importante différence entre l'engagement économique de la PHBern (provision) et le découvert des institutions de prévoyance est due à la différence d'approche. L'engagement économique (provision) de la PHBern se fonde sur l'obligation de paiement de la part de l'employeur des contributions de financement existant jusqu'en 2034; le découvert est recalculé chaque année par les caisses de prévoyance et peut être soumis à de grandes fluctuations (entre autres évolution de la bourse). Malgré l'important déficit existant au 31.12.2022, la PHBern ne part pas du principe qu'il existe un engagement économique supplémentaire par rapport à l'engagement déjà inscrit au bilan.

Montants en KCHF	Excédents/Découverts	Part économique Avantages/obligations		Variation avec effet sur le résultat par rapport à l'année précédente	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			31.12.2022	31.12.2021
Plans de prévoyance avec excédents de couverture	0	0	0	0	0	0	0
Plans de prévoyance avec déficits de couverture	38'198	11'261	12'175	-914	7'561	7'477	7'595
CPB	33'172	6'496	7'081	-585	7'561	7'477	7'595
CACEB	5'027	4'765	5'094	-329			
Total	38'198	11'261	12'175	-914	7'561	7'477	7'595

Principes comptables

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont calculés à la date de clôture du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique n'a lieu que si l'on s'attend à un effet positif sur les flux financiers futurs (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (par ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont inscrits au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

5.4 Charges d'exploitation

Cette section fournit des informations complémentaires sur les autres contributions à des tiers et sur les autres charges d'exploitation.

5.4.1 Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	2022	2021
Bourses	265	69
Contributions versées aux propres établissements	3'040	3'199
Total Autres contributions à des tiers	3'305	3'268

Les bourses comprennent les contributions à la mobilité des étudiants et étudiantes et des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern (KCHF 265). Ces contributions ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la disparition des effets de la pandémie de coronavirus.

Le poste le plus important sous «Contributions versées aux propres établissements» est la participation de la PHBern aux frais de la bibliothèque vonRoll (inchangé: KCHF 1 590). Par ailleurs, l'acquisition de prestations de formation (en fonction du choix des disciplines) auprès d'autres hautes écoles est représentée. En outre, des coûts sont comptabilisés pour les crédits médias, pour les médias électroniques et pour les charges du «Kulturpromille». L'ensemble de ce poste représente 3,5 % (3,6 % l'année précédente) des charges d'exploitation.

5.4.2 Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2022	2021
Charges liées aux bâtiments	2'823	2'400
Entretien, réparation, remplacement	306	223
Charges administratives	1'296	1'134
Charges informatiques	2'578	1'909
Autres charges	1'814	1'574
Total Autres charges d'exploitation	8'817	7'240

Les coûts suivants sont représentés dans les charges liées aux bâtiments: frais annexes, travaux d'entretien, petits investissements, surveillance et nettoyage. Les charges de location ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. D'une part, les charges liées aux bâtiments comprennent des frais d'entretien et de nettoyage moins élevés mais, d'autre part, des prix de l'électricité plus élevés entraînent des coûts supplémentaires importants. Les charges informatiques de KCHF 2 578 représentent tous les frais de tiers liés à l'informatique. Des charges d'exploitation de logiciels plus élevés, notamment la mise en service de deux nouvelles plateformes de communication pour les collaborateurs et collaboratrices et les étudiants et étudiantes, entraînent des coûts supplémentaires par rapport à l'année précédente. Dans le poste «Autres charges», les frais de matériel pour les projets de recherche et la participation aux frais des cantines ont augmenté au cours de l'année sous revue (disparition des effets de la pandémie de coronavirus).

5.5 Actifs et passifs

Cette section contient des informations complémentaires sur l'actif circulant et l'actif immobilisé ainsi que sur les capitaux étrangers à court et à long terme de la PHBern.

5.5.1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	7	10
Poste	1'251	2'709
Banque	90	129
Compte courant Administration des finances	2'635	1'101
Total des liquidités	3'983	3'949

Le canton de Berne organise la gestion de la trésorerie de la PHBern. Les paiements des salaires, les paiements importants entre les hautes écoles bernoises et la contribution cantonale sont effectués via le compte courant Administration des finances.

Principes comptables

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. Si le solde est positif, le compte courant de l'administration des finances fait également partie des liquidités. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5.5.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Créances résultant de livraisons et prestations envers des tiers	13'246	12'341
Créances résultant de livraisons et prestations envers des parties liées	0	138
Correction de valeurs résultant de livraisons et de prestations	0	0
Total des créances résultant de livraisons et de prestations	13'246	12'479

La raison de ces créances élevées consiste avant tout dans des frais de scolarité AHES ouverts du semestre d'automne 2022 (y compris en partie IVP NMS) de KCHF 11 240 avec un délai de paiement de 60 jours (délai de paiement l'année suivante). De plus, des fonds d'études ont été facturés en décembre 2022 pour le semestre de printemps 2023. Dans les comptes de régularisation passifs, les parts pour l'année 2023, y compris la part pour l'IVP NMS, sont corrigées pour ces créances. L'évaluation individuelle des créances exigibles ne révèle aucun besoin de correction de valeur.

Principes comptables

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont évaluées à leur valeur nominale; pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.3 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres créances à court terme envers des tiers	0	1
Autres créances à court terme auprès envers des parties liées	0	1
Total des autres créances à court terme	0	2

Le dépôt de garantie en espèces sur le compte de douanier, qui figurait encore au bilan l'année précédente, a été remboursée à la PHBern. Aucune créance envers des parties liées n'est exigible à la fin de l'année.

Principes comptables

Les autres créances à court terme sont évaluées à leur valeur nominale. Pour les créances manifestement compromises, une correction de valeur est constituée en fonction de la situation de risque individuelle.

5.5.4 Stocks

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Stocks de Matériel auxiliaire et d'exploitation	6	3
Total Stocks	6	3

Par stocks de matériel auxiliaire et d'exploitation, on entend le stock de pellets de bois.

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur.

5.5.5 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Charges payées d'avance	818	997
Produits non encore perçus	409	681
Total comptes de régularisation actifs	1'227	1'678

Les charges payées d'avance sont en grande partie des charges liées aux bâtiments et des charges informatiques. En outre, les soldes négatifs d'heures variables de KCHF 177 y sont inclus (cf. chiffre 5.5.12 «Provisions à court et à long terme»).

Le poste «produits non encore perçus» comprend des régularisations pour des produits à recevoir pour un centre de didactique des disciplines, pour des prestations de service et pour des produits de projets.

Principes comptables

Les comptes de régularisation actifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

5.5.6 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF							
	Machines et appareils	Mobilier et équipements	Machines de bu- reau, matériel in- formatique, multi- média	Instruments de musique	Autres immobi- lisations corpo- relles	Immobilisations en cours	Total Immobilia- sations corporelles
Valeurs d'acquisition							
État au 01.01.2021	256	144	1'678	79	38	0	2'195
Entrées	0	0	0	0	0	273	273
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
Reclassifications	6	36	146	0	30	-218	0
État au 31.12.2021	262	180	1'824	79	68	55	2'468
Correction de valeur cumulée							
État au 01.01.2021	175	72	648	19	15	0	929
Amortissements planifiés	25	11	329	6	5	0	376
Sorties	0	0	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	200	83	977	25	20	0	1'305
Valeur comptable au 31.12.2021	62	97	847	54	48	55	1'163
Valeurs d'acquisition							
État au 01.01.2022	262	180	1'824	79	68	55	2'468
Entrées	0	0	0	0	0	92	92
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
Reclassifications	0	9	113	16	9	-147	0
État au 31.12.2022	262	189	1'930	95	77	0	2'553
Correction de valeur cumulée							
État au 01.01.2022	200	83	977	25	20	0	1'305
Amortissements planifiés	25	14	313	6	8	0	366
Sorties	0	0	-7	0	0	0	-7
État au 31.12.2022	225	97	1'283	31	28	0	1'664
Valeur comptable au 31.12.2022	37	92	647	64	49	0	889

Principes comptables

Les immobilisations corporelles mobiles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation corporelle. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipements	10–15 ans
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	3–5 ans
Véhicules	4–6 ans
Instruments de musique	10–50 ans
Installation dans des biens loués à des tiers	10 ans ou durée maximale de location

5.5.7 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets informatiques	Immobilisations en cours	Total des immobilisations incorporelles
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.2021	1'764	0	0	1'764
Entrées	0	0	251	251
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	0	0	0	0
État au 31.12.2021	1'764	0	251	2'015
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.2021	1'686	0	0	1'686
Amortissements planifiés	26	0	0	26
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2021	1'712	0	0	1'712
Valeur comptable au 31.12.2021	52	0	251	303
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01.2022	1'764	0	251	2'015
Entrées	0	0	831	831
Sorties	0	0	0	0
Reclassifications	864	0	-864	0
État au 31.12.2022	2'628	0	218	2'846
Correction de valeur cumulée				
État au 01.01.2022	1'712	0	0	1'712
Amortissements planifiés	139	0	0	139
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2022	1'851	0	0	1'851
Valeur comptable au 31.12.2022	777	0	218	995

Principes comptables

Sont considérées comme immobilisations incorporelles les solutions logicielles, les applications logicielles, les brevets et les licences acquis ainsi que créés en interne. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Selon le manuel de présentation des comptes de la PHBern, la limite d'activation est de KCHF 5 par installation (unité fonctionnelle). Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la durée d'utilisation économique de l'immobilisation. Tant qu'un bien entièrement amorti est encore utilisé, la valeur d'acquisition et les amortissements cumulés correspondants ne sont pas décomptabilisés. La durée d'utilisation des immobilisations incorporelles est fixée comme suit:

Classe d'actifs	Durée d'utilisation
Logiciels	5 ans
Projets informatiques	5 ans

5.5.8 Amortissements

Montants en KCHF	2022	2021
Amortissements des immobilisations corporelles	366	376
Amortissements des immobilisations incorporelles	140	27
Total Amortissements	506	403

Les amortissements planifiés s'élèvent à KCHF 506 et ont augmenté au cours de l'année sous revue, principalement en raison de l'activation partielle d'un logiciel. Aucun amortissement non planifié n'est à signaler.

5.5.9 Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers de tiers résultant de livraisons et de prestations	784	1'162
Dettes envers de parties liées résultant de livraisons et de prestations	5	1'005
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	789	2'167

Les créances à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées en fin d'année ne sont pas exigibles et sont payées aux fournisseurs conformément au délai de paiement accordé. En ce qui concerne les créances résultant de livraisons et de prestations envers des personnes parties liées, il s'agissait l'année précédente d'une contribution du canton de Berne pour la mise en place de BeLEARN (ACE 1239/2021), non utilisée au cours de l'exercice. Celle-ci a été transmise à BeLEARN au cours de l'année sous revue.

Principes comptables

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

5.5.10 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres dettes é court terme de services de l'État	29	35
Autres dettes à court terme envers des tiers	70	59
Fonds dépendants (part à court terme)	200	200
Autres dettes à court terme envers des parties liées	0	0
Total Autres dettes à court terme	299	294

Les autres dettes à court terme comprennent les dettes non exigibles au titre de la TVA et les dettes envers l'association des étudiants et étudiantes et le personnel. Le poste «Fonds dépendants (part à court terme)» correspond à la part à court terme du Fonds pour le «Kulturpromille». De plus amples informations sur les fonds sont disponibles au chapitre 5.5.13 «Autres dettes (fonds affectés à court et long terme)».

Principes comptables

Les autres dettes à court terme sont celles dont l'échéance est inférieure ou égale à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations.

5.5.11 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Charges non encore payées	2'387	1'256
Produits déjà perçus	8'143	7'616
Total comptes de régularisation passifs	10'530	8'872

Dans le poste «Charges non encore payées», les factures non comptabilisées à la date de clôture du bilan pour l'année 2022 sont régularisées (notamment factures de l'informatique, frais annexes des bâtiments, projets et un décompte ouvert Études partielles spécialisées pour le semestre d'automne 2022). En outre, les indemnités de stage et les honoraires dus ont été régularisés. Dans la rubrique «produits déjà perçus» on a surtout délimité les frais de scolarité AHES, les taxes semestrielles et de formation continue déjà facturés ainsi que les produits de projets facturés.

Principes comptables

Les comptes de régularisation passifs servent exclusivement à la comptabilisation des charges et des produits sur la période concernée. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

5.5.12 Provisions à court et à long terme

Montants en KCHF	Avoirs en temps	Primes de fidélité	Congé de recherche et de formation	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 01.01.2021	1'934	1'241	1'501	177	4'853
Constitutions	410	608	703	10	1'731
Utilisation	-437	-594	-618	-177	-1'826
Soldes négatifs de temps activés	40	0	0	0	40
Dissolution	0	0	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2021	1'947	1'255	1'586	10	4'798
Valeur comptable au 01.01.2022	1'947	1'255	1'586	10	4'798
Constitution	2'010	860	341	0	3'211
Utilisation	-1'963	-684	-362	-6	-3'015
Soldes négatifs de temps activés	-10	0	0	0	-10
Dissolution	0	0	0	-4	-4
Valeur comptable au 31.12.2022	1'984	1'431	1'565	0	4'980
dont à long terme	918	933	892	0	2'743
dont à court terme	1'066	498	673	0	2'236

Avoirs en temps

La provision pour les avoirs en temps comprend les avoirs en horaires variables, les soldes de vacances et les avoirs en comptes à long terme des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern. La provision augmente de KCHF 37 au cours de l'année sous revue. Les avoirs de vacances ont augmenté de KCHF 48 au total, les avoirs de comptes à long terme ont diminué de KCHF 91 et les soldes d'horaires variables ont augmenté de KCHF 80. Les soldes d'horaires variables négatifs ont diminué de KCHF 10 au cours de l'exercice sous revue, ils sont transférés dans les comptes de régularisation actifs (chiffre 5.5.5 «Comptes de régularisation actifs (CRA)»).

Prime de fidélité

Conformément à l'ordonnance sur le personnel, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern ont droit à une prime de fidélité. Le versement a lieu pour la première fois après dix ans de service, puis tous les cinq ans de service supplémentaires. La provision pour les primes de fidélité comprend la contre-valeur monétaire attendue des primes de fidélité cumulées des collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

Congé de recherche et de formation

Conformément à la LHEP/OHEP, les enseignants et enseignantes de la PHBern ont la possibilité de demander un congé de recherche et de formation. Au cours de leur engagement, les enseignants et enseignantes peuvent se voir accorder un congé de recherche et de formation de 18 mois au maximum. La provision pour les congés de recherche et de formation comprend la contrepartie monétaire acquise des coûts accumulés pour ces congés.

Autres provisions

L'année précédente, la rubrique «Autres provisions» comprenait une provision pour risques TVA de KCHF 10. Au cours de l'année sous revue, la provision a été utilisée à hauteur de KCHF 6 et les KCHF 4 restants ont été dissous.

Principes comptables

Les provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme, tandis que les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est une obligation probable fondée sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement générateur d'obligation doit avoir eu lieu avant la date de clôture du bilan. Il peut être fondé sur une obligation explicite de droit ou de fait. Des provisions sont actuellement inscrites au bilan pour les soldes d'horaires variables, de longue durée et de vacances des collaborateurs et collaboratrices (provision pour la gestion du temps), les primes de fidélité attendues des collaborateurs et collaboratrices, les droits résultant de congés de recherche et de formation des enseignants et enseignantes ainsi que les droits résultant de rentes spéciales et de rentes transitoires.

La constitution de la provision s'effectue par le débit du poste de charges correspondant. La réduction ou la dissolution de provisions doit être effectuée dans le même domaine du compte de résultat que leur constitution. Les variations des provisions sont énumérées dans le tableau des provisions.

5.5.13 Autres dettes (fonds à court et long terme)

Montants en KCHF	Situation initiale 01.01.2022	Re-classement	Attribution	Utilisation	Situation finale 31.12.2022
Kulturpromille	663	0	208	-286	585
Fonds BeLEARN	0	0	2'038	-2'038	0
Total des engagements (fonds)	663	0	2'246	-2'324	585
dont à long terme	463	0	208	-286	385
dont à court terme	200	0	2'038	-2'038	200

Le Kulturpromille est une offre de la PHBern pour la promotion d'activités culturelles et est géré comme un fonds. Les fonds de l'année 2022 ont été utilisés pour des contributions au sport universitaire, à des projets culturels et à la caisse sociale.

Principes comptables

Les fonds sont des moyens affectés à la garantie du financement de certaines tâches, pour lesquelles une comptabilité séparée est tenue. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements respectifs sur la base de l'ordonnance sur la PHBern de langue allemande (OHEP). La distinction entre le court et le long terme se fait selon les règles du fonds; lorsque celles-ci font défaut, sur la base de l'utilisation des trois dernières années.

5.6 Résultat financier

Cette section contient des informations sur le résultat financier de la PHBern.

Montants en KCHF	2022	2021
Charges financières	13	25
Produits financiers	3	2
Total résultat financier	-10	-23

Le résultat financier comprend les charges et produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et pertes de change réalisés et non réalisés ainsi que les produits d'escompte.

5.7 Autres publications

Cette section contient des informations qui n'ont pas été publiées dans une autre section, ainsi que les indications sur les positions non inscrites au bilan (opérations hors bilan) et les transactions avec des parties liées.

5.7.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucun cautionnement, aucune obligation de garantie ou constitution de gage en faveur de tiers.

5.7.2 Créances/Engagements éventuels

Au 31 décembre 2022, il n'existe aucune créance ni aucun engagement éventuels à déclarer.

5.7.3 Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les autres engagements qui ne doivent pas être portés au bilan sont des contrats à long terme pour des services informatiques, pour la plateforme informatique de la bibliothèque ainsi que pour un prestataire de services de restauration.

Montants en KCHF	31.12.2022	31.12.2021
Engagements sur contrats à long terme	523	741

5.8 Transactions avec des parties liées

Est considérée comme personne (physique ou morale) est liée toute personne qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de la PHBern. Sont considérés comme une partie liée les membres du conseil d'école et de la direction de l'école. De même, le canton de Berne (pour les contributions dans le cadre du mandat de prestations à la PHBern pour les années 2022 à 2025) compte parmi les parties liées. L'association BeLEARN (l'année précédente le consortium BeLEARN) est considérée comme une personne proche au sens de la RPC 15/2 (part des voix de la PHBern de 20 % ainsi que fonction d'institution hôte). Toutes les transactions importantes ainsi que les avoirs ou les créances envers des parties liées qui en résultent sont publiés séparément dans les comptes annuels. L'attribution de mandats ainsi que l'achat de prestations de la PHBern par des offices du canton de Berne ne sont pas considérés comme des transactions importantes avec des parties liées et ne sont pas publiés séparément dans les comptes annuels.

La rémunération du conseil de l'école se fait sous la forme d'une indemnité forfaitaire. La PHBern n'a pas accordé de garanties, de prêts, d'avances ou de crédits aux membres du conseil ou de la direction de l'école.

5.8.1 Transactions avec un volume financier chiffrable

Montants en KCHF Transaction	Volumes 2022	Volumes 2021	Autres conditions importantes
Mandat de prestations de 4 ans du Conseil exécutif et de la Direction de l'instruction publique et de la culture à la PHBern			Durée de 4 ans du mandat de prestations
Contribution cantonale annuelle à la PHBern	62'315	60'708	Approbation annuelle de la cotisation annuelle par le Conseil exécutif
Achats de prestations par le canton de Berne	3'793	2'595	
Case Management	800	800	
Contribution aux frais pour les enseignants et enseignantes et les directions d'école dans le domaine des écoles spécialisées	750	750	
Crédit supplémentaire pour le programme d'études 21	0	300	
Programme d'études 21	200	200	
Point de contact Pénurie de personnel enseignant	124	82	
IS2 Offres Formation continue*	500	0	
Offres Bibliothèques scolaires et communales*	100	0	
Contribution participation Centre BeLEARN	500	0	
Conseil en pédagogie curative Pool 2 (CPS2)	400	400	
Projet d'assistance scolaire	79	15	
STIM-en route	75	48	
Projet d'aide à la classe	55	0	
Offres complémentaires Crise ukrainienne	210	0	
Contributions du canton de Berne	32	13	
Jeunesse et sport	22	13	
Utilisation pour les enseignants et enseignantes sans formation pédagogique	10	0	
Contributions du canton de Berne	20	0	
École favorable à l'activité physique	20	0	
Total du volume financier du canton de Berne	66'160	63'316	

*Jusqu'en 2021, sous «Contribution cantonale annuelle»; avec la nouvelle période de mandat de prestations 2022 à 2025, nouvellement mentionnée séparément

Montants en KCHF Transaction	Volume 2022	Volume 2021	Autres conditions importantes
Contribution de l'institution hôte	1'500	0	
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	1'355	0	Selon le mandat de prestations
Dont prestation corporelles Loyer versé à OIC*	145	0	
Contribution supplémentaire affectée	1'000	0	
Dont prestation pécuniaire à BeLEARN	683	0	Selon RRB 1239/2021
Dont prestation corporelle à OIC*	317	0	
Prestations fournies par la PHBern	39	49	Contrat de prestations
Cotisation de membre à BeLEARN	0	88	Accord de consortium
Refacturation des charges à BeLEARN	1	313	Factures des fournisseurs
Total du volume financier de l'association BeLEARN (année précédente Consortium BeLEARN)	2'540	450	

*Office des immeubles et de construction de la Direction des travaux publics et des transports

5.8.2 Autres opérations non comptabilisées

Autres indications Transaction	2022	2021	Autres conditions importantes
Utilisation gratuite des biens immobiliers du canton de Berne par la PHBern pour l'exercice de ses activités (locaux scolaires et bureaux)			Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Frais de locaux remis en KCHF, sans les charges de bâtiments indiquées sous le chiffre 5.4.2	7'818	7'823	
Volume des locaux en m ²	21'402	21'419	
Contrats de prestations pour la fourniture de services informatiques gratuits dans le cadre des applications pour le personnel avec le canton de Berne	ne peut pas être chiffré	ne peut pas être chiffré	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Contrat de prestations en KCHF avec le Contrôle des finances du canton de Berne pour la fourniture de prestations de révision gratuites	58	72	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

5.9 Réalisation d'une évaluation des risques

Le conseil et la direction de l'école ont systématiquement relevé les risques susceptibles d'avoir une influence sur l'évaluation des comptes annuels de la PHBern et les ont évalués sur la base de critères définis. Les mesures existantes et prévues pour faire face aux risques ont été prises en compte dans l'évaluation.

5.10 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'école le 28 mars 2023. Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture du 31 décembre 2022 ayant une influence significative sur les comptes annuels 2022.

Berne, le 28 mars 2023



Prof. Dr Martin Schäfer
Recteur

6 Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances

Comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2022

28 mars 2023

Comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2022 : rapport de l'organe de révision

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Haute école pédagogique germanophone, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des fonds propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 24 à 49) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Haute école pédagogique germanophone au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) et à l'ordonnance sur la Haute école pédagogique germanophone (OHEP ; RSB 436.911).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Haute école pédagogique germanophone au sens de la loi cantonale sur le Contrôle des finances et nous avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect des exigences de la profession.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de l'école. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de l'école aux comptes annuels

Le conseil de l'école est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de l'école est responsable d'évaluer la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation et d'indiquer, le cas échéant, les éléments en relation avec la poursuite de ses activités.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions politiques ou économiques que les utilisatrices et utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car les fraudes peuvent impliquer une collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Haute école pédagogique germanophone.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Haute école pédagogique germanophone du principe comptable de la continuité d'exploitation

et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Haute école pédagogique germanophone à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport, sur les informations correspondantes fournies dans l'annexe aux comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs peuvent cependant amener la Haute école pédagogique germanophone à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans l'annexe, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au conseil de l'école, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Conformément à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de l'école.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Contrôle des finances du canton de Berne



L. Benninger
Suppléant du chef du Contrôle des finances



Ch. Gerber
Responsable de la révision

Berne, le 28 mars 2023

PHBern

Rektorat
Länggassstrasse 35
CH-3012 Bern
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

PHBern: für professionelles
Handeln in Schule und Unterricht

berne